

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18h30 à la Mairie du 11^e arrondissement. La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée en mairie le 5 mai 2026. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 5 mai 2026.

Membres présents :

Maire d'arrondissement : M. David BELLIARD

Adjoints au Maire et Conseillers d'arrondissement :

M. Alain Jean AMOUNI,
Mme Hélène BIDARD,
M. Kassim BOUHOU,
M. Arthur BULCAO COURTY,
Mme Carole COMPPER,
M. Aymeric DE TARLÉ,
M. Nour DURAND-RAUCHER,
Mme Nelly GARNIER,
Mme Delphine GOATER
Mme Nolwenn HONORÉ,
M. Michel JALLAMION,
Mme Rosalie LAMIN,
Mme Joséphine LANFRANCHI,
M. Sylvain LEBLANC,
M. Luc LEBON,
M. Loup LOUBET,
Mme Ophélie MADINIER,
M. Jean-Christophe MARTIN,
M. Jérôme MEYER,
Mme Joëlle MOREL,
Mme Lucie MOUSTAPHA,
Mme Sabrina NOURI,
Mme Alexane RIOU,
Mme Lucie SOLEM,
M. Adrien TIBERTI,
M. François VAUGLIN,
Mme Laetitia VIPARD,
M. Alexandre VISCONTINI.

Pouvoirs

- M. Paul CRUZ à Mme Alexane RIOU
- Mme Ahlem GIRARD à M. Aymeric DE TARLÉ
- Mme Dominique KIELEMOËS à M. François VAUGLIN

Secrétaire de séance : M. Alain Jean AMOUNI

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

II / Désignation du secrétariat de séance

11202607 Désignation du secrétariat de séance

III / Adoption de procès-verbal de séance

11202608 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

III / Communication sur la constitution de groupes politiques au sein du Conseil du 11^e arrondissement

IV / Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance

11202610 Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance

V / Mise en place de la commission de désignation des candidats à un logement social

11202611 Mise en place de la commission de désignation des candidats à un logement social

VI / Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein d'établissements scolaires du 11^e arrondissement

11202612 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement

11202613 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11^e arrondissement

VII / Autorisations données au Maire du 11^e arrondissement de signer des conventions d'occupation temporaire des locaux gérés par le Conseil d'arrondissement

11202614 Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux de la Mairie du 11^e arrondissement

11202615 Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux de la Mairie du 11^e arrondissement à l'usage de particuliers

VIII / Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement de signer les fiches d'inscription et les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11^e

11202616 Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement de signer les demandes d'inscription et conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11^e

IX / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

2026 DFPE 148 Subvention (39.485 euros) et convention avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes dans le multi-accueil situé 42 bis rue Sedaine (11e)

2026 DFPE 153 Subvention (132.179 euros) et avenant n°2, Subvention (12.934 euros) et convention d'investissement avec l'Association pour la Diversité Culturelle et Sociale - L'Enfance en couleurs

2026 DFPE 159 Subvention (103.231 euros) et avenant n°2, Subvention (6.077 euros) et convention d'investissement avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)

2026 DFPE 188 Subvention (10.484.525 euros) et avenant n°2 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant, Subvention d'investissement (69.832 euros) et conventions pour des travaux de 3 établissements (9e, 15e, 17e)

2026 DPMP 4 Subventions (318.000 euros) et conventions avec 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026

IX / Vœux du Conseil d'arrondissement et Question orale adressée au Maire du 11e arrondissement

V11202602 Vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermetures de classes dans le 11e arrondissement et au renforcement des moyens alloués à l'école publique **[groupe Les Ecologistes]** (*vœu retiré en séance*)

V11202605 Vœu relatif aux fermetures de classe dans les écoles et collèges publics du 11e arrondissement **[Groupe Socialiste]** (*vœu retiré en séance*)

V11202614 Vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermetures de classes dans le 11e arrondissement et au renforcement des moyens alloués à l'école publique **[vœu de l'exécutif]**

V11202610 Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes et à la nécessité de renforcer l'école publique **[groupe Nouveau Paris populaire 11e]**

V11202609 Vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 11e arrondissement **[groupe Nouveau Paris populaire 11e]**

V11202613 Vœu demandant à faire du 11e un territoire pilote pour le plan d'action périscolaire **[Delphine Goater/Paris 11 apaisé]** (*vœu retiré en séance*)

V11202615 Vœu relatif au périscolaire dans le 11e arrondissement **[vœu de l'exécutif]**

Q11202602 Question orale relative au périscolaire **[groupe Union de la Droite et du Centre]**

V11202603 Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) et au maintien de son offre de soins et d'accompagnement dans le 11e arrondissement **[groupe Les Ecologistes]** *(vœu retiré en séance)*

V11202606 Vœu relatif à la cession d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à ses conséquences pour l'offre de santé, de services sociaux dans le 11e arrondissement **[Groupe Socialiste]** *(vœu retiré en séance)*

V11202616 Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) et au maintien de son offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance dans le 11e arrondissement **[vœu de l'exécutif]**

V11202611 Vœu relatif à l'avenir de la Fondation Croix-Saint-Simon, au maintien de ses activités et à la protection de ses emplois **[groupe Nouveau Paris populaire 11e]**

V11202612 Vœu relatif au maintien de l'équipe de développement local du 11e arrondissement et au renforcement des moyens dédiés aux quartiers populaires **[groupe Nouveau Paris populaire 11e]**

V11202607 Vœu relatif à l'avenir du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Jules Ferry **[groupe Union de la Droite et du Centre]**

V11202608 Vœu relatif au réaménagement du passage de la Folie Regnault **[groupe Union de la Droite et du Centre]**

V11202604 Vœu relatif au soutien des arts de la rue **[groupe Les Ecologistes]**

À 18h35, la séance est ouverte par M. David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement

11202607 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum de 17 élus étant atteint, on va pouvoir commencer nos débats et notre conseil d'arrondissement. Bonsoir à celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de croiser aujourd'hui. Je voulais vous dire tout le plaisir que nous avons à être ici réunis pour notre premier vrai conseil d'arrondissement. Je m'excuse par avance car je vais devoir quitter la séance, le temps d'aller saluer l'association SOS Homophobie qui fait le rendu de son rapport dans la Salle des fêtes. Rosalie Lamin assurera la présidence de la séance quelques minutes jusqu'à mon retour.

Nous avons reçu trois pouvoirs :

- Dominique Kielemoës donne pouvoir à François Vauglin
- Paul Cruz donne pouvoir à Alexane Riou
- Ahlem Girard donne pouvoir à Aymeric De Tarlé

Je propose M. Alain Jean Amouni comme secrétaire de séance. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202608 – Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

M. le Maire : « Nous avons deux procès-verbaux à adopter. Pour celui du 2 février 2026, j'invite uniquement les élus qui étaient présents lors de la précédente mandature à voter, soit 17 votants. Qui a des remarques ? Qui est pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	16	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 17			
Pour	17	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202609 – Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2026

M. le Maire : « Sur le procès-verbal de la séance du 6 avril 2026, est-ce qu'il y a des commentaires ? Qui est pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

COMMUNICATION**Communication sur la constitution de groupes politiques au sein du Conseil du 11^e arrondissement**

M. le Maire : « Je vous fais communication sur la constitution de cinq groupes politiques au sein du Conseil du 11^e arrondissement :

- **« Groupe Socialiste » – Co-présidence : Alexane Riou / Paul Cruz** – Rosalie Lamin – Jérôme Meyer – Nolwenn Honoré – Aymeric De Tarlé – Joséphine Lanfranchi – Arthur Bulcao Courty – Alain Jean Amouni – Ahlem Girard – Dominique Kielemoës – Luc Lebon – Lucie Solem – François Vauglin
- **« Les Ecologistes » – Co-présidence : Joëlle Morel / Kassim Bouhou** – David Belliard – Nour Durand-Raucher – Laetitia Vipard - Ophélie Madinier – Carole Compper – Alexandre Viscontini – Lucie Moustapha
- **« Groupe Communiste du 11^e » – Président : Michel Jallamion** – Hélène Bidard – Adrien Tiberti
- **« Union de la Droite et du Centre » – Présidente : Nelly Garnier** – Jean-Christophe Martin – Aurore Mouysset – Sylvain Leblanc
- **« Nouveau Paris Populaire 11^e » – Présidente : Sabrina Nouri** – Loup Loubet
- **Delphine Goater** représente Paris 11 Apaisé, sans constituer un groupe, au sens formel du règlement intérieur du conseil d'arrondissement.

PROJETS PROPRES AU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

11202610 – Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance

M. le Maire : « Je vous propose de passer au point suivant avec la mise en place de la commission d'attribution de places en établissement d'accueil de la petite enfance. Je passe la parole à Michel Jallamion. »

M. JALLAMION : « Bonjour à toutes et à tous. Le vote de la mise en place de la commission d'attribution des crèches est un impératif réglementaire. Cela concerne 28 établissements dans le 11^e arrondissement, dont 23 crèches collectives, 2 crèches familiales et 3 haltes garderies.

Les personnes désignées pour siéger dans cette commission sont : Joëlle Morel, Lucie Solem, Loup Loubet et Jean-Christophe Martin.

Il y a aussi quelques modifications à apporter à la proposition de délibération que vous avez reçue :

- **Article 3 :** Il est proposé de retirer le point « *Des responsables des établissements d'accueil associatifs de la Petite Enfance* ». Les crèches associatives ne font pas partie de la commission dans le 11^e arrondissement puisqu'on n'a aucune place en crèche qu'on puisse leur attribuer. C'est d'ailleurs un point sur lequel il faudra qu'on revienne au cours de la mandature pour qu'on ait au moins un quota de places qui réponde à nos critères, mais pour l'instant l'ensemble des crèches associatives relèvent en fait de leur bon vouloir et donc du lien qu'ils font avec les parents. On pourra leur proposer de faire partie de cette commission à condition qu'un quota de places nous soit offert selon le système de cotation de la Mairie du 11^e.
- **Article 5 :** Cet article est reformulé : « *La commission propose au Maire d'arrondissement les admissions. Dans le cas où il y aurait 2 mois, ou plus, entre deux réunions ~~de commission d'attribution, cette dernière~~ de commission, la commission d'attribution réattribue les places en cas de désistement d'une famille retenue initialement pour éviter toute vacance de place dans les établissements d'accueil de la petite enfance.* »

C'étaient simplement des problèmes de forme. Merci. »

M. le Maire : « Y a-t-il des remarques ? Non. Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202611 – Mise en place de la commission de désignation des candidats à un logement social

M. le Maire : « Je passer la parole à Adrien Tiberti pour la mise en place de la commission de désignation des candidats à un logement social. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. En adoptant cette délibération, nous décidons collectivement de mettre en place une commission d'attribution des logements sociaux. C'est un enjeu politique très important. C'est la gauche, à son arrivée au pouvoir, qui a créé ce type d'institution pour mettre fin au système précédent qui avait généré énormément d'abus. Je vous renvoie vers la campagne des élections municipales en 2001 qui avait révélé ces abus.

Cette délibération acte la mise en place d'une commission d'attribution des logements sociaux qui relèvent du contingent de la mairie d'arrondissement. Pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons attribué en 2025 à peine un peu plus d'une quarantaine de logements sur le contingent « Mairie d'arrondissement » alors même qu'il y a 8500 demandeurs de logements sociaux habitant l'arrondissement. Cela illustre la pénurie et la difficulté, et donc encore plus la nécessité d'attribuer ces logements en transparence, ce qui a pour conséquence de nous pousser à continuer à développer le parc social de logements.

La commission est composée notamment du Maire ou de son représentant – en l'occurrence l'élus chargé du logement, c'est-à-dire moi-même – et d'élus, et nous votons ce soir la désignation de six élus pour faire partie de la commission. Nous avons fait le choix de permettre à l'opposition d'être représentée parce que nous pensons que la transparence va jusque-là. Les élus qui siégeront dans la commission durant cette mandature seront Arthur Bulcao Courty, Alain Jean Amouni, Rosalie Lamin, Lucie Mustapha, Joëlle Morel et Sylvain Leblanc.

La commission est également composée de représentants d'institutions ou d'associations désignées par le Maire. Dans les associations, vous avez SNL - Solidarité Nouvelle pour le Logement, dont la participation est très assidue, l'association des foyers de jeunes travailleurs. La Maison des Solidarités du 11^e est également représentée, ce qui permet d'apporter le regard du service social du 11^e sur les dossiers portés à leur connaissance, amenant ainsi la commission à souvent faire des choix de priorité pour attribuer les logements sociaux. C'est à peu près tout ce que je pouvais vous dire pour vous inviter à voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202612 – Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Je passe la parole à Laetitia Vipard pour la désignation des représentants et représentantes du Conseil d'arrondissement au sein des établissements scolaires du 11^e arrondissement. »

Mme VIPARD : « Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de procéder au vote des désignations des élus représentants de la Mairie du 11^e dans les écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement. C'est un enjeu important pour avoir un lien régulier avec les familles et les communautés éducatives, et pour avoir des échanges plusieurs fois dans l'année sur la situation de nos écoles.

Je vous propose, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de l'Education, de procéder d'abord aux désignations dans les écoles maternelles. Je vous présente la liste exhaustive des représentants :

- Je représenterai la Mairie du 11^e à l'école maternelle 19 rue Alphonse Baudin
- École maternelle 5 impasse de la Baleine : Carole COMPPER
- École maternelle 2 passage Beslay : Jérôme MEYER
- École maternelle 6 avenue de Bouvines : Arthur BULCAO COURT
- École maternelle 4 passage Bullourde : Rosalie LAMIN
- École maternelle 10 bis rue Duranti : Alexandre VISCONTINI
- École maternelle 44 rue Emile Lepeu : Dominique KIELEMOËS
- École maternelle 18 rue Faidherbe : moi-même
- École maternelle 31 rue Godefroy Cavaignac : Nolwenn HONORÉ
- École maternelle 14 rue Merlin : Lucie SOLEM
- École maternelle 11 bis avenue Parmentier : Aymeric DE TARLÉ
- École maternelle 111 avenue Parmentier : Ophélie MADINIER
- École maternelle 9 rue Popincourt : Michel JALLAMION
- École maternelle 4 rue de la Présentation : Lucie MOUSTAPHA
- École maternelle 13 boulevard Richard Lenoir : Paul CRUZ
- École maternelle 144 rue de la Roquette : François VAUGLIN
- École maternelle 39 rue Saint-Bernard : Alexane RIOU
- École maternelle 54 rue Servan : moi-même
- École maternelle 4/12 cité Souzy : Kassim BOUHO
- École maternelle 39 rue des Trois Bornes : Joséphine LANFRANCHI
- École maternelle 6 cité Voltaire : Michel JALLAMION

Pour les écoles élémentaires :

- École élémentaire 39 rue Alexandre Dumas : Luc LEBON
- École élémentaire 75-77 boulevard de Belleville : Lucie MOUSTAPHA
- École élémentaire 4 avenue de Bouvines : Kassim BOUHO
- École élémentaire 13 rue Froment : Rosalie LAMIN
- École élémentaire 35 rue Godefroy Cavaignac : Ahlem GIRARD
- École élémentaire 4-10 rue Keller : Nolwenn HONORÉ
- École élémentaire 11 bis avenue Parmentier : Arthur BULCAO COURT

- École élémentaire 109 avenue Parmentier : Joséphine LANFRANCHI
- École élémentaire 1 rue Pihet : Alexandre VISCONTINI
- École élémentaire 98 avenue de la République : Joëlle MOREL
- École élémentaire 100 avenue de la République : Alain Jean AMOUNI
- École élémentaire 31 rue Saint-Bernard : Luc LEBON
- École élémentaire 22 rue Saint-Maur : Aymeric DE TARLÉ
- École élémentaire 24 rue Saint-Sébastien : Jérôme MEYER
- École élémentaire 29 rue Servan : Adrien TIBERTI
- École élémentaire 14 rue Titon : Alexane RIOU
- École élémentaire 39 rue des Trois Bornes : Joëlle MOREL
- École élémentaire 8 cité Voltaire : Nour DURAND-RAUCHER

M. le Maire : « Jean-Christophe Martin a souhaité prendre la parole. »

M. MARTIN : « Merci, juste pour une très courte explication de vote. Dans la mesure où ces désignations concernent des représentants de la majorité municipale – ce qui est parfaitement normal –, on ne prendra pas part à ce vote, ni au suivant. »

M. le Maire : « Je mets donc la délibération au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	4	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	29	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202613 – Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Je redonne la parole à Laetitia Vipard pour le prochain projet de délibération. »

Mme VIPARD : « Je vous propose maintenant de procéder aux désignations des élus du Conseil d'arrondissement dans les collèges de l'arrondissement. Il y a un conseil pour les conseillers de Paris et un conseil pour les conseillers d'arrondissement. Les conseillers de Paris sont désignés sur désignation du Maire de Paris. Donc je vous propose de vous présenter les désignations de conseillers d'arrondissement dans les collèges :

- Collège Lucie et Raymond Aubrac :
 - *Titulaire* - Lucie MOUSTAPHA
 - *Suppléante* - Joséphine LANFRANCHI

- Collège Beaumarchais
 - *Titulaire* - Alexandre VISCONTINI
 - *Suppléant* - Aymeric DE TARLÉ
- Collège Voltaire
 - *Titulaire* - Joëlle MOREL
 - *Suppléant* - Carole COMPPER
- Collège Alain Fournier
 - *Titulaires* - Joëlle MOREL et Joséphine LANFRANCHI
 - *Suppléants* - Alexandre VISCONTI et Jérôme MEYER
- Collège Anne Frank
 - *Titulaire* - Arthur BULCAO COURTY
 - *Suppléante* - Rosalie LAMIN
- Collège Pilâtre de Rozier :
 - *Titulaires* - Jérôme MEYER et Alain Jean AMOUNI
 - *Suppléants* - Alexane RIOU et Michel JALLAMION

Nous avons aussi les lycées généraux et les lycées techniques et professionnels :

- Lycée Voltaire :
 - *Titulaires* - Joëlle MOREL et Jérôme MEYER
 - *Suppléants* - Alain Jean AMOUNI et Lucie SOLEM
- Lycée d'enseignement polyvalent Caroline Dorian :
 - *Titulaires* - Arthur BULCAO COURTY et François VAUGLIN
 - *Suppléants* - Rosalie LAMIN et Jérôme MEYER
- Lycée d'enseignement professionnel Turquetil :
 - *Titulaires* - Aymeric DE TARLE et Alexane RIOU
 - *Suppléants* - Ahlem GIRARD et Paul CRUZ
- Lycée d'enseignement professionnel Marcel Deprez :
 - *Titulaires* - Rosalie LAMIN et Carole COMPPER
 - *Suppléants* - Michel JALLAMION et Nolwenn HONORÉ
- Lycée d'enseignement professionnel Paul Poiret :
 - *Titulaires* - Alexandre VISCONTINI et Nolwenn HONORÉ
 - *Suppléants* - Joëlle MOREL et Alexane RIOU

M. le Maire : « Merci. Je propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	4	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	29	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202614 – Autorisation donnée au Maire du 11e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux de la Mairie du 11e arrondissement

M. le Maire : « Il s'agit de délibérations très formelles. S'il n'y a pas de demande d'intervention ou de remarques, je propose de passer directement au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202615 – Autorisation donnée au Maire du 11e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux de la Mairie du 11e arrondissement à l'usage de particuliers

M. le Maire : « S'il n'y a pas de remarque particulière non plus, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202616 – Autorisation donnée au Maire du 11e arrondissement de signer les demandes d'inscription et conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11e

M. le Maire : « S'il n'y a pas de remarque particulière, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2026 DFPE 188 – Subvention (10.484.525 euros) et avenant n°2 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant, Subvention d'investissement (69.832 euros) et conventions pour des travaux de 3 établissements (9e, 15e, 17e)

M. le Maire : « Je vous propose de passer aux projets de délibération soumis pour avis au Conseil d'arrondissement. J'ai reçu la demande d'inscription de Sabrina Noury sur le projet 2026 DFPE 188. Je donne la parole à Michel Jallamion pour le présenter. »

M. JALLAMION : « Il s'agit d'une délibération concernant l'association Crescendo qui dispose de quatre crèches associatives dans notre arrondissement et de deux crèches en DSPE (*délégation de service public externalisée*). Cette subvention est une subvention de plus de 10 millions d'euros pour ses 30 établissements, à l'échelle de Paris, et une subvention d'investissement de 69 832 euros.

Cette association est fondamentale pour le 11^e arrondissement puisqu'elle dispose d'environ 200 places dans notre arrondissement. On espère que ces subventions l'aideront à maintenir son activité. Elle a également repris les activités de la Fondation Leopold Bellan il y a peu de temps, donc deux crèches qui étaient en extrême difficulté financière. On espère que cela va permettre de pérenniser son action.

D'un point de vue théorique, on est bien évidemment pour que la municipalité gère l'ensemble des crèches en régie. Mais la réalité est tout autre, puisque les crèches associatives permettent de fournir énormément de berceaux ce que n'est pas en capacité de faire la Ville, non pas parce qu'elle ne le souhaite pas et ne veut pas le budgéter, mais parce qu'on n'arrive pas à recruter suffisamment de personnel qualifié. Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Sabrina Nouri. »

Mme NOURI : « Merci pour cette présentation. Nous allons plutôt nous abstenir sur cette délibération. Parce que le groupe Crescendo fait partie du groupe SOS dans lequel il y a des

flux de trésorerie entre entités, un flou dans la gestion financière et une maltraitance des personnels, ce qui a été rapporté. Et puis nous sommes pour une gestion municipale des crèches. Vous venez de le souligner, effectivement, la Ville de Paris n'arrive pas à recruter, mais nous pensons que c'est parce que les conditions de travail ne sont pas au rendez-vous pour pouvoir recruter correctement. Donc la Ville de Paris doit faire des propositions pour améliorer les conditions de travail, améliorer la rémunération, ce qui pourrait nous permettre de municipaliser le maximum de crèches. C'est pour ça que nous allons nous abstenir. »

M. JALLAMION : « Personnellement, je regrette ce positionnement. Crescendo est une grosse structure certes, mais avec des valeurs et une volonté de ne pas rechercher de bénéfices, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de crèches privées. Donc on a de très bonnes relations avec la structure dans le 11^e. Personnellement, je n'ai pas eu de signalements sur le personnel, mais la municipalité est évidemment preneuse de tout ce que vous pouvez nous faire remonter. En tout cas, concernant les crèches du 11^e, que ce soit en termes de personnels ou en termes de gestion des effectifs et des enfants, tout se passe bien a priori. Des contrôles sont menés régulièrement par la PMI (*Protection Maternelle et Infantile*) car même si ce sont des crèches associatives, le contrôle relève de la PMI. Les derniers contrôles doivent remonter à 2024 et ils n'ont rien signalé de particulier en ce sens, en tout cas pas en termes de modalités d'accueil ou en termes d'investissement des professionnels. On a plutôt de bonnes remontées de la part des parents sur le lien entre les parents et le personnel, ce qui ne préjuge pas évidemment de choses peut-être un peu plus enfouies. L'un des objectifs de cette mandature sera en effet de renforcer nos liens avec les structures associatives pour pouvoir être en dialogue avec eux et avoir un œil sur eux parce que c'est un peu le coin qui nous manque pour savoir exactement ce qu'il s'y passe. On y travaille, on va bientôt avoir un rendez-vous avec la CASPE (*Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance*) et la PMI pour évoquer ce sujet des crèches associatives.

Je vous rejoins dans le sens où il faudrait que toutes les crèches soient municipales, mais c'est aujourd'hui un vœu pieu puisque ce sont quand même plus de 900 places que nous avons dans notre arrondissement du fait de ces crèches associatives. Avec Bénédicte Dageville, ma prédécesseure dans cette délégation, on a repris en régie la crèche Villa Marcès qui était une crèche de la structure Petits Chaperons Rouges. À ma connaissance, nous sommes le seul arrondissement à l'avoir fait. Évidemment, on ne compte pas s'arrêter là, mais il faut faire les choses progressivement. La remunicipalisation de la Villa Marcès a montré que c'était compliqué parce qu'il faut que le personnel soit à niveau et ait envie de devenir personnel de la Ville de Paris. Donc c'est un dialogue constant avec la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) pour prendre des effectifs. Mais le problème, c'est que cela demande des effectifs en plus pour notre arrondissement et on est évidemment en concurrence avec les autres arrondissements de Paris. C'est dommage de déshabiller d'autres arrondissements qui en ont également besoin. On est donc dans ce souci de trouver le juste équilibre mais on souhaite renforcer la présence municipale et des régies directes dans notre arrondissement, tout comme le maire et l'exécutif évidemment. »

M. le Maire : « Merci pour cet échange et cette réponse complète. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Nouveau Paris Populaire 11^e. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	2
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	31	Contre	0
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

M. le Maire : « Je vais maintenant vous laisser quelques minutes et je vais laisser la main à Rosalie Lamin. »

De 19h à 19h10, la présidence du Conseil d'arrondissement est assurée par Mme Rosalie Lamin.

2026 DPMP 4 – Subventions (318.000 euros) et conventions avec 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Nous allons passer au projet de délibération 2026 DPMP 4, il s'agit de subventions à 112 structures partenaires du dispositif Ville Vie Vacances pour l'année 2026. Je vais passer la parole à Mme Nolwenn Honoré pour rapporter cette délibération. »

Mme HONORÉ : « Merci beaucoup Rosalie. Bonjour à tous et à toutes. Je suis très heureuse de faire ma première intervention ce soir en conseil municipal et je suis ravie de vous présenter les subventions et contributions avec les structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances pour l'année 2026. Je souhaitais rappeler les principales caractéristiques du dispositif aux anciens élus mais aussi le présenter aux nouveaux et aux nouvelles comme moi ce soir.

Le dispositif Ville Vie Vacances, autrement dit VVV, s'adresse aux jeunes Parisiens et Parisiennes de 11 à 18 ans ne partant pas en vacances. Le dispositif offre à ces jeunes, résidant majoritairement en quartier prioritaire de la ville, la possibilité de bénéficier d'activités de proximité, de sorties ou de courts séjours à dimension culturelle, civique, sportive, et de loisirs durant les vacances scolaires. Le programme parisien s'inscrit particulièrement à la convergence de plusieurs politiques sectorielles de la collectivité parisienne : la prévention de la délinquance en intégrant aussi la dimension des rixes et la protection de l'enfance et de la jeunesse. Ces projets sont essentiels pour la vie de notre arrondissement durant les vacances scolaires et pour que les jeunes Parisiens et Parisiennes puissent s'épanouir pleinement pendant la période estivale et quand l'école est fermée. Je me réjouis de pouvoir y assister cet été pour la première fois en tant qu'élue.

Ces projets sont importants parce qu'ils sont portés par des acteurs et des actrices emblématiques du 11^e arrondissement qui participent pleinement à sa vitalité, dont je vais vous citer quelques noms : l'ACP La Manufacture Chanson, les Ateliers du Chaudron, La Petite Rockette, Le Petit Soldat, L'Esprit du Vent, Paris Est Mov' ou encore Tatane. Au total,

19 projets du dispositif VVV concernent le 11^e arrondissement. Ces projets proposent une grande diversité dans les supports d'animation, allant du théâtre aux activités sportives, en passant par des ateliers d'art urbain, d'écriture, scientifique ou de création multimédia. Leurs axes forts sont l'occupation positive de l'espace public, notamment en pied d'immeuble, et la mixité et la participation des jeunes filles. Je tiens à souligner cet objectif car les activités sportives proposées intègrent pleinement l'enjeu de la pratique féminine du sport. En effet, vous le savez, les jeunes filles ont tendance à s'autoexclure régulièrement de la pratique sportive et c'est important que ces projets puissent prendre en compte leur intégration.

J'insiste une dernière fois sur l'importance de dispositif pour les jeunes Parisiens et Parisiennes qui ne peuvent pas partir en vacances. VVV leur donne accès à des activités variées, culturelles comme sportives, durant la période estivale. C'est pour ça que je vous invite à voter pour cette délibération. Merci. »

Mme LAMIN : « Merci Nolwenn. M. Michel Jallamion s'est inscrit sur cette délibération, je lui donne la parole, puis à Mme Sabrina Nouri. »

M. JALLAMION : « Alors que nous fêtons les 90 ans du Front Populaire, il est de notre devoir de nous souvenir qu'avant ces grandes avancées sociales, partir en vacances était un privilège réservé à une minorité. Les congés payés de 1936 arrachés par les luttes sociales et syndicales, auxquelles les Communistes ont pleinement participé, et le soutien du gouvernement de Léon Blum ont constitué une révolution dans la vie des classes populaires. Pour la première fois, des millions d'ouvriers, d'employés et leurs enfants ont pu accéder au repos, aux loisirs, à la découverte du pays, à la mer, à la montagne, à la culture. Plus tard, à la libération, les ministres communistes ont joué un rôle important dans le développement des politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire et d'accès aux loisirs. Les municipalités communistes ont souvent été pionnières dans la création de colonies de vacances, de centres de loisirs, d'équipements sportifs et culturels accessibles aux familles populaires.

Cette conception demeure profondément actuelle. Les vacances, le sport, la culture, les séjours collectifs sont des outils d'émancipation, de fraternité et d'égalité. Or aujourd'hui, les inégalités sociales frappent durement l'accès aux vacances. Chaque année, beaucoup trop d'enfants ne quittent pas leur quartier pendant l'été et restent sans activité. Derrière cette réalité, il y a la précarité, l'augmentation du coût de la vie, les difficultés des familles monoparentales, les inégalités territoriales, le désengagement de l'Etat et le recul des services publics. Malgré la loi contre l'exclusion de 1998 qui reconnaît le droit aux vacances comme une dimension essentielle de l'inclusion sociale, 40 % des Français, dont un enfant sur trois, n'y ont pas accès chaque année. Selon l'Observatoire des inégalités, 5 millions d'enfants et d'adolescents ne partent jamais en vacances. Pour ceux qui partent, le 21^e siècle a vu chuter la durée de séjour de 14 à 10 jours, quand ce n'est pas 7 jours. En 1960, les enfants étaient 4 millions à partir en colonie de vacances. En 2021, selon les chiffres de l'INJEP (*Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire*), ils n'étaient plus que 590000. Les enfants d'ouvriers et d'employés ne sont que 10 % à y accéder.

Dans ce contexte, le dispositif Ville Vie Vacances joue un rôle particulièrement précieux. Il permet à des milliers de jeunes Parisiens, notamment issus des quartiers populaires, d'accéder à des activités sportives, culturelles, éducatives ou citoyennes, mais aussi à des

sorties et à des séjours qui constituent parfois leurs seules vacances de l'année. Nous voulons aussi souligner l'intérêt du travail de proximité réalisé par les associations, les éducateurs, les animateurs et les structures de terrain qui connaissent les jeunes, leur réalité sociale et leurs besoins. Ce travail passion de lien social, de présence, de prévention, d'accompagnement et de présence éducative est absolument essentiel.

Le dispositif Ville Vie Vacances participe également à une politique de prévention intelligente fondée, non sur la stigmatisation de la jeunesse populaire, mais sur la confiance, l'émancipation et l'occupation positive de l'espace public. Il permet de créer des cadres collectifs, des expériences de solidarité, de mixité et d'apprentissage de la citoyenneté.

Nous saluons aussi l'attention portée aux jeunes filles – souvent davantage éloignées des pratiques sportives et des possibilités d'occuper pleinement l'espace public – ainsi que le développement des projets nocturnes qui permettent d'aller vers les publics adolescents et jeunes adultes dans des formats adaptés.

Enfin, nous savons que ces politiques ne peuvent vivre sans moyens publics. À l'heure où les collectivités locales subissent des contraintes budgétaires croissantes et où l'Etat réduit trop souvent ses ambitions sociales, il est important que Paris continue à investir dans la jeunesse, la prévention et l'éducation populaire. Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera avec enthousiasme cette délibération. »

Mme LAMIN : « Merci. Nous donnons la parole à Mme Sabrina Nouri. »

Mme NOURI : « Merci beaucoup. Nous allons bien sûr voter favorablement cette délibération. Par contre, on se demande pourquoi ce programme est mis en œuvre par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP). On s'est posé la question parce qu'on estime que d'autres directions sont tout à fait capables de mettre en œuvre ce très beau projet qui permet à des enfants de 11 à 18 ans, issus des 35 quartiers populaires, de partir en vacances. Cela nous paraît un peu stigmatisant de savoir que c'est la Direction de la Police Municipale et de la Prévention qui organise et chapote ce projet, même si c'est en lien étroit – c'est souligné dans la délibération – avec les équipes de Développement Local du Service Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires (DDCT) et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS). Mais ça reste quand même un peu stigmatisant pour ces jeunes qui savent que c'est la DPMP qui est à l'origine de ce programme.

On se pose simplement la question, on est tout à fait pour que ces jeunes puissent avoir les moyens de partir en vacances et que la Ville de Paris leur donne les moyens de partir en vacances. À l'avenir, il serait peut-être bien que ce soit une autre Direction qui chapote ce programme. Que la Police Municipale soit invitée à faire de la prévention, c'est tout à fait normal, mais qu'elle soit l'initiatrice... J'espère me faire bien comprendre. Cela nous paraît stigmatisant envers cette jeunesse qui demande simplement à être respectée de la police et on sait qu'aujourd'hui il y a bon nombre de problématiques même avec la police de proximité, avec la Police Nationale, donc on estime que ce n'est pas le rôle de cette Direction de mettre en œuvre ce programme. Une autre Direction qui serait tout à fait capable de mettre en œuvre ce programme. Merci. »

Mme LAMIN : « Merci. Pour répondre à votre questionnaire, je donnerai la parole à M. Nour Durand-Raucher qui était en charge de la prévention sous l'ancienne mandature. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup. C'est une très bonne question. En effet, les vacances font partie des projets pour notre jeunesse et un projet de soutien aux quartiers en difficulté, aux jeunes en difficulté, pour pouvoir partir et avec le droit aux vacances. La question du droit aux vacances est évidemment un droit essentiel à défendre, c'est une certitude.

Par contre, la DPMP, ce n'est pas la Police Municipale en tant que telle, c'est une politique de prévention et c'est là toute la question et elle est extrêmement compliquée. En réalité, la prévention est un continuum qui va jusqu'à la sanction, mais qui peut aller très tôt. En fait, c'est toujours le problème des moments connexes : oui, il y a des moments de bascule dans les vies, il y a des âges bascule, il y a des situations difficiles, il y a des situations qui peuvent mettre des personnes en péril, qui peuvent amener à des conduites à risque, etc. C'est de l'ordre de la prévention étendue, au sens le plus large, de la prévention. La sécurité n'implique pas que des politiques de sanction et des politiques de punition, c'est aussi être capable d'anticiper la manière de transformer une politique de soutien en une politique qui favorise la sécurité. Si on résume la sécurité au simple fait de voie de fait ou aux images dans les faits divers, c'est justement là qu'on assèche et qu'on sépare la manière dont la société s'organise. C'est financé par la DPMP parce qu'on a envie de voir une sécurité qui ne soit pas que du côté de l'autorité.

Je rappelle aussi que ce n'est pas en arrondissement qu'on choisit où est financé un projet. Mais c'est une politique qui n'est pas du tout seulement une politique de sécurité, ni même qu'une politique de prévention. C'est toute la difficulté d'un continuum, celle de savoir où ça se situe. »

Mme LAMIN : « Merci. Je donne la parole à Mme Nelly Garnier. »

Mme GARNIER : « Merci. Je n'ai pas exactement tout en tête mais je crois que, d'un point de vue historique, ce dispositif Ville Vie Vacances est très ancien et je me demande s'il n'a pas été porté à Paris par Philippe Goujon à l'époque où il a été adjoint de Jacques Chirac, délégué à la sécurité. C'est un programme qu'on soutient parce que c'est un programme de prévention de la délinquance. Après, la question peut effectivement se poser : est-ce que les projets qu'on soutient, de fait, rentrent dans cette logique de prévention de la délinquance et de ce qu'est la délinquance aujourd'hui ? Donc je remercie ma collègue d'avoir ramené cette discussion sur ce qu'est l'enjeu de la prévention de la délinquance et pas uniquement sur l'organisation des activités qui pourraient avoir un rôle ludique ou autre.

Pourquoi mon groupe a demandé la parole sur cette délibération ? Parce que nous avons pris ce choix politique de demander des votes disjoints sur les subventions de la Petite Rockette. On nous a souvent dit qu'on était obsessionnel. Non, je pense que c'est important. Comme il y a énormément de subventions – je vais revenir dessus –, nous avons aussi pris l'habitude de ne pas nous répéter de conseil d'arrondissement en conseil d'arrondissement donc je profite de ce premier conseil d'arrondissement où l'on rentre dans les sujets pour expliquer pourquoi.

Il faut savoir que la Petite Rockette a touché sur la dernière mandature, entre 2020 et 2026, plus de 2 millions d'euros de subventions. C'est un montant qui est extrêmement important et qui peut amener des questions. On pourrait même se dire que dans une autre commune, à ce niveau-là, on serait presque sur de la délégation de service public. Ce sont des montants très importants, il y a eu des années où les subventions étaient à plus de 500 000 euros comme en 2022-2024. Souvent, on vote petit paquet par petit paquet. Ici, on vote pour trois programmes pour un total de 5700 euros, ce qui rend le sujet un peu indolore, mais dans un cadre où la Ville est extrêmement endettée. À l'automne, quand il va falloir se poser la question du budget – et peut-être même avant, au début de l'été, lorsqu'on aura un budget rectificatif – il faudra peut-être s'interroger dans cette nouvelle mandature – puisqu'on nous a dit que ce n'était pas une mandature de la continuité mais du changement avec un nouveau Maire – sur ces 270 millions d'euros de subventions par an. Dans un monde où les budgets sont de plus en plus contraints, où il n'y a pas d'argent magique et où l'argent public, c'est toujours l'argent des Parisiens et notamment l'argent de recettes fiscales, nous aimerions qu'on s'interroge sur le montant des subventions. Donc repartir sur une nouvelle mandature à l'identique où l'on égraine toujours les mêmes montants de subventions sans se poser de questions, cela nous interroge. Par ailleurs, la fondatrice de cette association a des liens très rapprochés avec l'exécutif municipal qui peuvent poser la question sur une forme de clientélisme dans l'usage des subventions. En tant qu'opposition, on pense qu'il est important qu'on puisse faire cette alerte à travers ce type de vote.

Par ailleurs, on parle ici de la prévention de la délinquance. On peut s'interroger sur ce qu'est aujourd'hui la délinquance des jeunes, une délinquance qui est armée, une délinquance qui a déjà amené, dans l'histoire de la Ville de Paris, au décès d'un certain nombre de jeunes dans des rixes ou autres. On peut s'interroger sur le rôle de prévention de la délinquance dans le financement de buvettes guinguettes.

En tout cas, notre groupe n'est pas convaincu par le sujet. Voilà pourquoi nous avons demandé, comme nous l'avons toujours fait, un vote disjoint sur la Petite Rockette dans cette subvention. Et je remercie ma collègue, peut-être pas pour les raisons que peut avancer mon groupe politique, mais d'avoir bien remis l'accent sur l'objet de la prévention de la délinquance qui doit effectivement être primordiale dans les projets Ville Vie Vacances. Je vous remercie. »

Mme LAMIN : « Mme Nouri souhaite reprendre la parole. »

Mme NOURI : « Merci. J'entends très bien ce que dit M. Durand-Raucher. Je n'ai pas de doute au niveau de la sécurité, mais on parle de vacances ici. Je trouve que c'est très stigmatisant de faire comprendre à des enfants et à des jeunes de cet âge que leur offrir la possibilité d'aller en vacances est lié à la prévention de la délinquance. Je trouve que c'est très stigmatisant. Même si ce n'est pas la Police qui fait le programme, ça reste quand même la Direction de la Police Municipale et de la Prévention qui gère le dossier. Une autre Direction serait tout à fait capable de prendre en charge ces projets, en lien étroit avec la DPMP. On pourrait juste changer l'angle et l'optique. Dans l'intervention qu'on vient d'écouter, c'est tout à fait ça, on est en train de stigmatiser l'ensemble des enfants. Est-ce que l'ensemble des enfants qui sont dans ce programme sont des délinquants ? Non, les enfants des quartiers populaires ne sont pas tous des délinquants. Donc quand on leur offre la possibilité de partir en vacances, il ne faut pas leur dire qu'ils sont inscrits dans ce

programme parce qu'ils sont des délinquants et qu'on on va faire de la prévention à la délinquance. Je ne suis pas d'accord avec cet angle.

Je pense qu'une autre Direction serait tout à fait capable de mettre en place ce projet, en un lien étroit avec la DPMP. Voilà l'idée qu'on se fait des vacances, vous l'avez souligné et on est tout à fait d'accord avec ça. »

Mme LAMIN : « M. Adrien Tiberti souhaiterait prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Très rapidement. Ni les enfants, ni les familles savent que les subventions aux associations sont gérées par la DPMP parce qu'en fait, on subventionne des associations et ce sont ces associations qui sont en contact avec les familles et les enfants, et qui organisent les départs en vacances. Donc vous essayez de raconter une histoire qui ne correspond pas à la réalité vécue sur le terrain.

Quant à l'obsession – c'est son mot – de Mme Garnier sur les subventions, c'est fascinant. On vient de voter une subvention 10 millions d'euros pour Crescendo et ça ce n'est pas trop. Mais là, pour la Petite Rockette, 2 millions ont tout cumulés, c'est trop. Vous avez utilisé un mot qui est très fort, le clientélisme. On connaît l'histoire de la Droite parisienne, on connaît la pratique des mairies d'arrondissement de Droite, encore constatée par les articles de presse. Les courriers de Mme Dati pour ses frères et sœurs à ses maires d'arrondissement de Droite dans la campagne municipale, on les a tous lu. Donc nous parler de clientélisme, c'est hors de propos.

Par ailleurs, on vous l'a déjà dit plusieurs fois, la Petite Rockette mène des actions qui sont précises, prévues, qui fonctionnent et qui ont un effet positif sur le quartier. Evidemment, il est toujours très difficile de mesurer ce qu'il se passerait l'association n'était pas là – ce qui laisse un peu de place pour votre démagogie – mais toujours est-il que nous sommes très heureux qu'elle soit là et qu'elle mène ses actions. »

Mme LAMIN : « Merci M. Tiberti. Je donne la parole à Joséphine Lanfranchi. »

Mme LANFRANCHI : « Merci. Je voulais m'inscrire dans les propos de mon collègue Adrien Tiberti pour rappeler que le dispositif VVV est organisé par l'Equipe de Développement Local, en lien avec le centre social. Les associations citées par Nolwenn sont connues du quartier et très appréciées pour leur sens pédagogique et culturel envers les enfants et il n'y a aucune orientation policière ou autre donnée à cet événement.

En revanche, on se réjouit que la DPMP avance des moyens conséquents au titre de la prévention. Ce n'est pas parce qu'on parle de prévention qu'on parle de délinquance sur le boulevard. Et je ne crois pas que les enfants ou les familles le ressentent de cette manière. Pour y être passée de nombreux étés, je crois que l'humeur est plutôt festive et joyeuse sur le boulevard. Je pense que tout le monde est ravi d'avoir ces activités et que personne n'a peur d'avoir un contrôle de la Police Municipale qui mettrait des contraventions sur le boulevard. Ce n'est pas du tout l'objectif de ce dispositif. »

Mme LAMIN : « Merci. J'espère que tout le monde a pu partager son avis. Je vous propose de passer au vote. Nous commençons par un vote dissocié sur les subventions de la Petite

Rockette. Qui est contre ? L'Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote – La Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	29	Contre	4
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

Mme LAMIN : « Sur les autres subventions, qui vote pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote – Autres associations :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je propose maintenant de passer au vote global des autres projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'intervention :

- **2026 DFPE 148** Subvention (39.485 euros) et convention avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes dans le multi-accueil situé 42 bis rue Sedaine (11e)
- **2026 DFPE 153** Subvention (132.179 euros) et avenant n°2, Subvention (12.934 euros) et convention d'investissement avec l'Association pour la Diversité Culturelle et Sociale - L'Enfance en couleurs
- **2026 DFPE 159** Subvention (103.231 euros) et avenant n°2, Subvention (6.077 euros) et convention d'investissement avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Les délibérations sont adoptées. »

Résultat du vote global :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET QUESTION ORALE

M. le Maire : « Je propose de passer aux vœux. Nous avons reçu un certain nombre de vœux du Conseil d'arrondissement. Je vous propose pour cette première séance de vous rappeler des éléments du règlement intérieur :

- **Temps consacré aux vœux (Article 22)** : « Les temps de présentation et de réponse sont fixés à 4 minutes pour les vœux. Le rapporteur du vœu peut se voir accorder par la présidence de séance un droit de reprise d'une durée maximale fixée à 1 minute. À la demande d'un groupe, une explication de vote est accordée par la présidence de séance. Sa durée ne peut excéder 2 minutes. La présidence de séance peut intervenir à tout moment, sans limitation de temps de parole. Après examen des amendements ou contre-projets, le conseil d'arrondissement se prononce par un vote sur le texte du vœu qui lui est soumis. »
- **Temps consacré aux questions orales (Article 27)** : « Après sa réponse ou celle d'un.e adjoint.e ou d'un.e conseiller.ère délégué.e, l'auteur.e de la question dispose d'un droit de réplique, dont la durée ne peut excéder 5 minutes. L'examen des questions orales ne peut faire l'objet d'aucun débat.

C'est dans ce cadre que nous allons débattre des vœux. Bien sûr, l'idée n'est pas de tenir un chronomètre à la seconde près, mais de se tenir globalement à ces temps d'intervention. »

V11202602 – Vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermetures de classes dans le 11^e arrondissement et au renforcement des moyens alloués à l'école publique [Groupe des élu-es Ecologistes]

V11202605 – Vœu relatif aux fermetures de classe dans les écoles et collèges publics du 11^e arrondissement [Groupe Socialiste]

V11202610 – Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes et à la nécessité de renforcer l'école publique [groupe Nouveau Paris populaire 11^e]

V11202614 – Vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermetures de classes dans le 11^e arrondissement et au renforcement des moyens alloués à l'école publique [Vœu de l'exécutif, déposé en séance]

M. le Maire : « Nous avons plusieurs vœux relatifs aux fermetures de classes. Je vais donner la parole à Joëlle Morel pour le premier vœu. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Je vous présente le vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermeture de classes dans le 11^e et au renforcement des moyens alloués à l'école publique.

Nous sommes depuis trop longtemps dans un cycle où l'État et le Ministère de l'Education Nationale annoncent à cette même période, chaque année, la fermeture de classes dans les arrondissements pour la rentrée suivante. Je me souviens du vœu des Ecologistes, des Communistes et des Socialistes le 28 janvier 2025 qui était déjà relatif aux fermetures de classes et au non remplacement des enseignants dans les écoles et collèges parisiens. À cette période, nous dénonçons les 470 postes supprimés nationalement, dont 110 postes dans le 1^{er} degré et 92 postes dans le secondaire pour l'Académie de Paris. Dans le 11^e arrondissement, nous étions déjà concernés par 15 fermetures de classes. Et si on remonte un petit peu plus loin, 125 postes étaient supprimés en septembre 2024 et 155 postes en 2023. En 2022, nous participions déjà à la campagne « Ne touche pas à ma classe » et nous nous mobilisions contre les fermetures de classes et en particulier celles à Faidherbe.

Nous ne lâchons pas et nous ne lâcherons pas. Les Ecologistes réaffirment que l'école publique de qualité est indispensable pour éduquer nos enfants. Notre objectif est de construire une école qui respecte les valeurs de la République, une école égalitaire et solidaire. Aujourd'hui, on nous annonce 14 fermetures de classes pour la rentrée 2026. Ce sont les écoles maternelles Bouvines, Cité Voltaire, Merlin, 111 Parmentier, Baudin, et les écoles élémentaires Saint Maur, Servan, Cité Voltaire, Titon, Froment, Cavaignac, 109 Parmentier, Saint-Sébastien et Trois Bornes qui sont malheureusement concernées. Les fermetures ont pour conséquence un enseignement dégradé, des classes surchargées dans lesquelles les missions essentielles d'inclusion des élèves en situation de handicap, d'apprentissage serein, de climat scolaire apaisé et de bien-être sont mises à mal.

Pour redonner confiance à l'école publique, à tous ceux qui y travaillent, pour préserver la mixité sociale garant du vivre-ensemble et d'un apprentissage à la citoyenneté, le groupe Ecologiste émet donc de nouveau le vœu d'annuler les 14 fermetures de classes prévues dans le 1^{er} degré dans le 11^e arrondissement pour la rentrée 2026. Nous demandons au Ministère de l'Education Nationale d'engager un moratoire sur la fermeture des classes dans le 11^e arrondissement et à Paris, de renforcer les brigades de remplacement ainsi que les enseignants spécialisés, notamment dans les RASED (*Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté*), et de publier le décret confirmant les décharges de directeur d'école à Paris et signer la convention avec la Ville de Paris relative à ces décharges. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation. Je vais donner la parole à Jérôme Meyer. »

M. MEYER : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Le Groupe Socialiste a également déposé un vœu concernant les fermetures de classe dans le premier degré et les baisses de la Dotation Horaire Globale (DHG) dans le second degré. Il est effectivement devenu une habitude de la part de l'Education Nationale de réduire de manière significative les moyens dans les écoles, collèges et lycées de notre ville, et de notre arrondissement en particulier.

Je tiens à rappeler – toutes les enquêtes le montrent – que le nombre d'élèves par classe dans en France est l'un des plus élevés d'Europe et il est clair que les annonces de fermetures de classes ne vont qu'augmenter et accroître ce phénomène qui amènent certaines écoles du 11^e arrondissement à avoir des classes avec plus de 25 élèves. Ma collègue a cité les 14 fermetures de classe annoncées par le rectorat dans le 11^e arrondissement donc je n'y reviendrai pas. Je tiens quand même à rappeler que cette politique menée par l'Education Nationale nous met dans des situations compliquées après la rentrée parce que, lorsqu'on est à plus de 25 élèves par classe, les écoles ne peuvent plus accueillir les élèves et nous sommes amenés régulièrement à procéder à des dérogations administratives vers d'autres écoles pour des enfants qui n'ont plus de place dans leur école de secteur.

On se retrouve également avec des baisses de Dotation Horaire Globale dans les collèges, ce qui nous amène à fermer et avoir des divisions qui ferment au collège. Il y a une exception qu'on a réussi à défendre dans la précédente mandature : on a réussi à augmenter d'une division par niveau le nombre de classes au collège Voltaire parce que la Ville de Paris a mis les moyens pour créer une classe à horaires aménagés de danse et de musique, donnant une attractivité à nos établissements publics dans le 11^e arrondissement face à la concurrence du privé.

Qu'on nous explique qu'il y a des baisses démographiques dans les écoles, c'est une chose, mais s'il y a une baisse démographique et des fermetures de classes, la logique voudrait que ce soit équivalent dans le privé. Et il se trouve que les fermetures de classes dans le privé ne suivent pas le même rythme que dans le public. Cela signifie qu'il y a un choix délibéré du Rectorat de privilégier le privé au public.

Dans ce contexte, le Groupe Socialiste émet le vœu notamment, comme cela a été dit précédemment, qu'il y ait une annulation des fermetures de classes dans le 11^e arrondissement, un moratoire sur les fermetures de classes, que ce soit également le cas dans le second degré, et en parallèle, que le traitement des écoles publiques soit le même que celui des écoles privées, parce qu'il n'y a pas de raison pour que deux systèmes conduisent à deux politiques différentes. Je le rappelle d'autant plus que le privé n'a pas les contraintes en termes de mixité sociale qu'à l'école publique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Loup Loubet. »

M. LOUBET : « Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui comme élu bien sûr mais aussi, comme d'autres ici probablement, en tant que parent d'élève. Je veux aussi à travers ce vœu me faire le relais d'une inquiétude très concrète, celle des parents d'élèves comme moi, mais aussi du personnel éducatif, des enseignants, des agents d'école et des organisations syndicales qui se mobilisent contre les fermetures de classes annoncées par le Rectorat. Parce qu'une fermeture de classe, je suppose que vous le savez, n'est pas simplement une ligne dans un tableau administratif, ce sont des classes plus chargées, c'est moins de temps pour chaque enfant, c'est moins d'attention pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est aussi pour les enseignantes et les enseignants des conditions de travail dégradées et moins de possibilité d'accompagner chaque élève comme il le faudrait.

L'école publique, et en particulier l'école maternelle et élémentaire, est un lieu essentiel pour la construction des enfants et c'est précisément pour cela que ce sujet devrait nous rassembler avec force. Quand on se réclame de l'égalité, de la justice sociale, de la défense des services publics, l'école publique doit alors être au cœur de notre priorité. Elle n'est pas une variable d'ajustement, elle ne peut être affaiblie au moment même où elle devrait être renforcée. C'est d'autant plus vrai que les fermetures annoncées touchent particulièrement les arrondissements populaires, et là il y a une double urgence. Défendre l'école publique, oui, mais défendre plus encore les moyens là où les inégalités sociales et scolaires sont les plus fortes car chacun le sait, moins il y a de moyens dans l'école publique, plus les inégalités se creusent. Nous sommes dans un contexte national difficile marqué par des choix budgétaires qui fragilisent le service public. Face à cela, les conseils d'arrondissement doivent être des points d'appui, ils doivent relier les mobilisations, faire entendre les besoins de terrain et refuser que l'école publique soit affaiblie davantage.

C'est pourquoi par ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris interpelle fermement le Rectorat afin d'obtenir l'annulation immédiate des fermetures de classes prévues à la rentrée 2026. Nous demandons aussi que l'État mette en œuvre un véritable plan d'urgence pour l'école publique, avec le recrutement de personnels, la réduction des effectifs par classe et le renforcement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Enfin, nous souhaitons que la Ville de Paris réaffirme clairement son engagement en faveur d'un service public d'éducation renforcé accessible à toutes et à tous. Ce vœu est au fond un vœu de cohérence. Si nous voulons défendre l'égalité, si nous voulons défendre les services publics, si nous voulons défendre les quartiers populaires, alors nous devons commencer par défendre l'école publique ici, concrètement et maintenant. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que la défense de l'école publique nous rassemble très largement. C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'exécutif. Je vais laisser la parole à Laetitia Vipard. »

Mme VIPARD : « Monsieur le Maire, chers collègues. Les échanges le confirment, notre école publique est gravement menacée depuis plusieurs années. Après avoir fermé plus de 500 classes à Paris en trois ans, le gouvernement, profitant de l'excuse de la baisse démographique qui a bon dos pour appliquer surtout une logique comptable et faire des économies sur le dos de nos élèves, prévoit la fermeture de 14 nouvelles classes dans le 11e à la rentrée, soit 9 % des fermetures de classes envisagées à Paris. Quand on sait que dans le même temps, dans les 7e et 8e arrondissements, ne fermeront que 4 classes au total. À date, seule une annulation a été envisagée sur le CSA (*comité social d'administration*) du mois d'avril pour l'école Alexandre Dumas. Cette annulation nous a été confirmée par le Rectorat. Mes collègues l'ont dit, le second degré n'est pas non plus épargné. Nos collègues connaissent aussi des suppressions de postes et des baisses de dotation qui dégradent fortement les conditions d'apprentissage des élèves.

La réponse à ces vœux me permet de vous rappeler la position très claire de la majorité municipale sur le sujet. Nous sommes résolument et fermement opposés à toute fermeture de classe dans notre arrondissement et nous demandons des moyens renforcés pour l'école publique avec notamment le remplacement systématique des enseignants absents. Nous rejetons toute décision qui viendrait affaiblir encore plus un système éducatif déjà sur la sellette. Nous rejetons des fermetures de classes qui entraîneraient des classes surchargées à 27 ou 28 élèves en CP dans certaines de nos écoles, ou des écoles qui auraient l'intégralité

de leurs classes à double niveau demain. Nous rejetons des fermetures de classes qui viendraient directement mettre à mal l'inclusion des enfants en situation de handicap ou l'accompagnement des enfants les plus fragiles socialement. Enfin, nous refusons toute fermeture de classe alors même que dans nos écoles du 11^e, à Servan, à Baudin, à République ou encore Cavaignac, des professeurs absents ne sont pas remplacés depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, que des postes d'enseignant RASED sont supprimés et qu'il n'y a déjà pas assez d'AESH (*accompagnant d'élève en situation de handicap*) pour accompagner les enfants en situation de handicap.

C'est donc dans cet état d'esprit que nous avons rencontré, avec le Maire du 11^e, la Rectrice de Paris le 21 avril dernier pour lui partager notre opposition massive sur le sujet et demander l'ouverture d'un moratoire sur les fermetures de classe dans le 11^e et à Paris. C'est aussi dans cet état d'esprit qu'un courrier a été adressé par le Maire la semaine dernière à l'ensemble de la communauté éducative de notre arrondissement. Enfin, c'est également dans cette perspective que je siégerai demain au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) afin d'y porter la voix des écoles de notre arrondissement et défendre les intérêts des enfants, des familles et des équipes pédagogiques.

Le sacrifice de l'école publique ne doit plus être la petite musique que nous entendons à chaque printemps. Les économies d'aujourd'hui coûteront à la société le double demain si l'école publique continue d'être malmenée ainsi. Cette casse organisée de l'école publique doit cesser. Les enfants, les enseignants et les familles ont le droit à une école publique renforcée et à la hauteur des enjeux. Nous continuerons à nous battre à leurs côtés pour défendre et faire briller l'école publique à Paris et dans le 11^e. Je vous remercie et je vous propose donc de procéder au vote du vœu fusionné de l'exécutif sur la question des fermetures de classes. Je propose donc à nos collègues du groupe Nouveau Paris populaire 11^e de procéder au retrait de leur vœu si vous en êtes d'accord. »

M. le Maire : « Merci. J'ai plusieurs demandes d'intervention. D'abord, Jean-Christophe Martin. »

M. MARTIN : « Merci. Effectivement, notre collègue Joëlle Morel l'a rappelé, chaque année apporte son lot de fermetures de classes et chaque année apporte son lot de vœux contre les fermetures de classes. Il est quand même temps de remettre un petit peu les choses en perspective.

Cela fait un quart de siècle que la politique de la majorité municipale parisienne jette les familles hors de Paris. On parle de 140000 - 150000 familles qui auraient déjà quitté Paris, soit autant, si ce n'est plus, d'enfants. On va faire un peu de maths. Moins d'enfants, ça donne moins de classes. C'est assez mathématique, c'est assez terre à terre.

Chaque année, nous avons droit à ce genre de vœu, c'est à peu près toujours le même, pour dire que vous ne voulez plus de fermetures de classes. Le Rectorat obéit simplement à cette logique assez terre à terre, moins d'enfants = moins de classes. Mais en fait, ce vœu c'est de purement de la communication pour dire « on n'est pas content, on vient d'y avoir droit, le vilain Etat est contre nous ». Mais si vous voulez réellement faire des choses, réellement faire des classes à 20 ou 15 élèves, ce qui s'entend pédagogiquement parlant et en termes de qualité d'enseignement, vous avez un moyen très simple : faites comme l'a fait Jacques Chirac avec les décharges d'enseignement pour les directeurs d'école, vous payez la

différence au Rectorat, vous arrêtez de jeter l'argent par les fenêtres – on en a parlé tout à l'heure avec les millions de subventions pour la Petite Rockette – et vous passez une convention avec le Rectorat. Jacques Chirac l'a fait pour les décharges d'enseignement, ça marche très bien depuis trente ans, quand la Ville paye son dû. C'est tout à fait possible, il suffit juste de travailler pour ça et pas de pondre des vœux de com pour dire que ce n'est pas bien. Dans ces cas-là, saisissez l'opportunité de remettre à plat ce qu'est l'enseignement à Paris, dans une démarche constructive avec le Rectorat et au-delà de ces effets d'annonce dont on sait que ce sont les mêmes chaque année de toute façon. Sortons des effets d'annonce, rentrons dans l'action et là, nous pourrons vous suivre. »

M. le Maire : « Merci. Je ne suis pas sûr que le fait que vous nous suiviez soit une bonne nouvelle pour nous. Je donne la parole à Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Bonsoir à toutes et à tous. Merci beaucoup de me donner cette première occasion de pouvoir échanger ensemble. Par rapport à l'ensemble de ces vœux qui ont été qui ont été proposés, je veux d'abord rappeler qu'on ne peut pas parler d'école et d'éducation sur une seule logique comptable. Ce sont des enfants, ce sont des humains donc on ne peut pas uniquement faire des additions ou des soustractions et ensuite gérer la casse.

C'est vrai que la réalité démographique à Paris nous interpelle depuis longtemps. Les familles quittent Paris, mais cela ne doit pas conduire mécaniquement à des fermetures de classes qui dégradent les conditions d'apprentissage pour tous les enfants et qui fragilisent particulièrement les conditions d'apprentissage des enfants en difficulté, qui sont en situation de handicap ou primo-arrivants dans notre ville. Donc dans ce contexte où de nombreuses familles quittent déjà la capitale, il est au moins essentiel de préserver une école de qualité, qui soit à la fois une école de proximité avec un encadrement de qualité et une réelle mixité sociale.

C'est la raison pour laquelle j'appelle de mes vœux une concertation approfondie entre l'Education Nationale, la Ville de Paris et les Mairies d'arrondissement pour qu'on puisse éviter les décisions automatiques, renouvelées d'une année sur l'autre et qu'on puisse avoir une vision à plus long terme, éventuellement triennale, des effectifs scolaires à venir, pour ne pas se retrouver chaque année avec la même problématique et pouvoir anticiper les arrivées d'enfants liées à des constructions ou réaménagements d'immeuble, à des émergences de nouveaux quartiers, etc. et pouvoir vraiment anticiper finement la démographie scolaire.

J'appelle aussi la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement à réfléchir et construire cette politique ambitieuse en faveur des familles à Paris pour qu'elles cessent de quitter la ville, et de rétablir la sécurité dans le périscolaire qui est vraiment la priorité absolue puisque c'est cette sécurité dans le périscolaire et autour de l'école qui va permettre aux enfants et aux familles de retrouver la confiance dans l'école publique et donc de choisir l'école publique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai une intervention de Loup Loubet et ensuite Adrien Tiberti. »

M. LOUBET : « Merci. Je vais répondre à la requête de l'exécutif pour le retrait de notre vœu pour que vous puissiez présenter que le vôtre. On n'est pas naïfs, on sait que ces fermetures de classe relèvent du régalién. La décision vient du Ministère de l'Education Nationale qui est donc issue de budgets qui ont été votés à l'Assemblée Nationale et qui se concrétise de manière directe sur nos villes, sur nos arrondissements. C'est pourquoi nous allons maintenir notre vœu car nous ne sommes pas solidaires avec ce qui a été voté au niveau de l'Assemblée Nationale. Je comprends bien qu'à l'échelle de la commune de l'arrondissement, ce soit quelque chose qui soit malheureusement subi, mais à un moment donné nous faisons preuve de cohérence jusqu'au bout. C'est une chose sur laquelle nous nous sommes opposés immédiatement lors des votes à l'Assemblée Nationale.

On votera bien entendu en faveur du vœu de l'exécutif parce que nous sommes évidemment d'accord sur les conséquences. Maintenant, nous avons aussi une ligne qui montre que c'est quelque chose qui n'est pas tombé du ciel, qui vient évidemment des votes des budgets. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « En tant que fonctionnaire de l'Education Nationale et père de famille, j'ai été très touché par la plupart des intervenants et les mots très positifs qu'ils ont eus pour l'école publique. Enfin la plupart, sauf un.

M. Martin a fait une longue intervention où il a trouvé le moyen de ne pas soutenir l'école publique. Dont acte. On sait par ailleurs que la Droite a défendu, avec une énergie folle, l'établissement privé Stanislas qui bénéficie d'avantages très importants (sept gymnases, deux piscines dans l'établissement), vus les moyens que possèdent les familles. Quand la Ville a essayé de diminuer leur subvention parce qu'ils ne répondaient pas aux obligations du contrat d'association signé avec l'État, la Droite parisienne a défilé au Conseil de Paris pour défendre l'établissement Stanislas. Et Jean-Christophe Martin, lui, ne défend pas l'école publique du 11^e arrondissement. Je pense qu'il faudra le faire savoir.

La baisse des moyens est un choix politique fait par l'État, et ce choix politique, il faut l'avoir en entier et en tête. Pendant que le Ministère de l'Education Nationale supprime 4000 postes alors que dans le même temps, le Ministère des Armées (ex-Ministère de la Défense) bénéficie de crédits supplémentaires très importants chaque année, 30 milliards d'euros supplémentaires cette année. Un choix politique qui est celui d'acheter des armes et de fermer des écoles. Ce choix est dramatique, ce choix est dangereux pour l'avenir de notre pays et du monde.

Quand on déplore la baisse des moyens dans l'Académie de Paris, le discours officiel, celui du Rectorat, que David Belliard a probablement entendu de la part de la Rectrice, est de dire que Paris est surdotée. Certes, surdotée par rapport aux académies voisines. Vous savez quoi ? En Seine-Saint-Denis, ils vont supprimer 300 postes dans les écoles primaires du département. Cela signifie qu'ils vont saigner cette académie plutôt sous-dotée de la même façon que la nôtre, pour maintenir cet écart et pour maintenir ce faux argument.

Je vais vous dire un mot sur l'école de la rue Alexandre Dumas puisque j'ai eu la chance d'accompagner la délégation au Rectorat pour soutenir et sauver le poste qui était menacé. J'ai utilisé un argumentaire assez simple : deux livraisons de d'immeubles de logements

sociaux étaient prévues dans les semaines qui viennent et elles allaient mécaniquement faire augmenter le nombre d'élèves. Le Rectorat était tout surpris de l'apprendre parce que, visiblement, ils font des prévisions d'effectifs sans jamais demander à ceux qui ont une connaissance des effectifs à venir, c'est-à-dire les services de la Ville, notamment la Direction du Logement. Leurs choix sont politiques, ils ne sont pas administratifs, ils ne correspondent pas à la réalité. Ce sont quelques éléments pour vous dire que le groupe Communiste votera évidemment le vœu de l'exécutif. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que tout le monde a pu exprimer son point de vue. Je souhaite simplement vous redire notre engagement plein et entier sur cette question. Laetitia Vipard l'a rappelé, nous avons rencontré la Rectrice il y a encore quelques heures. Nous sommes mobilisés auprès des parents. Laetitia Vipard siègera au CDEN pour le 11^e arrondissement mais aussi pour l'ensemble écoles dont des classes risquent de fermer à Paris.

Nous avons effectivement des logiques qui s'opposent diamétralement. En face, il y a une logique extrêmement arithmétique qui nous explique qu'il faut avoir 24 élèves par classe. Nous ne nous ne souscrivons pas à cette logique-là, d'abord parce que nous ne sommes pas d'accord avec les modalités de comptage, comme par exemple la non-prise en compte des enfants très vulnérables, autistes, dans le comptage d'effectif de certaines écoles comme Titon. Nous ne sommes donc pas d'accord sur le résultat final.

Oui, nous défendons une école publique de qualité, avec un nombre d'élèves qui tourne autour de 19-20, ce sont les standards de l'Europe du Nord. Et ça a été dit notamment par Jérôme Meyer, nous défendons une logique qui soit la même pour le privé et pour le public. Aujourd'hui, on voit bien que la logique du Gouvernement et du Rectorat est une logique qui pénalise l'école publique et favorise l'école privée. C'est un modèle que nous refusons et contre lequel nous allons continuer à nous battre.

Je vous propose de passer au vote. Est-ce que les vœux du groupe Les Ecologistes et du Groupe Socialiste sont retirés ? Oui. Je vous propose donc de passer d'abord au vote du vœu du groupe Nouveau Paris populaire 11^e, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Qui vote pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Considérant les annonces du rectorat de Paris prévoyant la fermeture de nombreuses classes à la rentrée 2026, avec notamment 64 fermetures en maternelle et 108 en élémentaire ;

Considérant que ces décisions touchent particulièrement les arrondissements populaires, dont le 11^e arrondissement, où 5 classes en maternelle et 11 en élémentaire sont menacées de fermeture ;

Considérant que ces suppressions entraîneront une augmentation des effectifs par classe, une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels éducatifs ;

Considérant que les établissements relevant de l'éducation prioritaire nécessitent au contraire des moyens renforcés pour lutter contre les inégalités scolaires ;

Considérant que ces fermetures s'inscrivent dans un contexte national de réduction des moyens alloués au service public d'éducation ;

Considérant enfin la mobilisation des personnels éducatifs, des parents d'élèves et des organisations syndicales contre ces mesures ;

Sur proposition du groupe Nouveau Paris populaire 11^e

Le Conseil d'arrondissement du 11^e émet le vœu que :

- la Ville de Paris interpelle le rectorat afin d'obtenir l'annulation immédiate des fermetures de classes prévues pour la rentrée 2026 ;
- l'État mette en œuvre un plan d'urgence pour l'école publique, incluant le recrutement de personnels, la réduction des effectifs par classe et le renforcement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- La Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur d'un service public d'éducation renforcé, accessible à toutes et tous.

Résultat du vote - V11202610 du groupe Nouveau Paris populaire 11^e :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	2	Contre	31
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Je mets aux voix le vœu de l'exécutif. Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Considérant que l'école publique doit être préservée, soutenue et encouragée dans ses missions de service public, au service des familles du 11^e arrondissement,

Considérant que la taille des classes constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire, en particulier pour les élèves les plus fragiles, comme le démontrent de nombreuses études en sciences de l'éducation,

Considérant que chaque classe fermée donne lieu à une école fragilisée dans son fonctionnement tant pour les élèves, que pour les familles et les équipes pédagogiques, alors même que les écoles du 11^e arrondissement paient déjà lourdement les conséquences de la crise du périscolaire,

Considérant que dans le 11^e arrondissement ce sont 14 fermetures de classes qui sont envisagées pour la rentrée 2026 dans les écoles maternelles Bouvines, Cité Voltaire, Merlin, 111 Parmentier, Baudin, et les écoles élémentaires Saint-Maur, Servan, Cité Voltaire, Titon, Froment, Cavaignac, 109 Parmentier, Saint-Sébastien et Trois-Bornes,

Considérant que seules deux ouvertures de classes dans les écoles maternelle Beslay et élémentaire 11bis Parmentier ont été annoncées, parce que les fermetures des années précédentes entraînaient des dérogations administratives des élèves du secteur vers d'autres écoles faute de places suffisantes dans ces écoles,

Considérant que ces fermetures vont engendrer des classes surchargées dans lesquelles les missions essentielles d'inclusion des élèves en situation de handicap, d'apprentissages de qualité pour l'ensemble des enfants, de climat scolaire apaisé et de bien-être préservé seront mises à mal,

Considérant que les conditions de travail des équipes pédagogiques dont l'engagement exceptionnel est connu de toutes et tous doivent être garanties et préservées,

Considérant que les postes d'enseignant.es absents doivent être remplacés et qu'il est indispensable de continuer à recruter des enseignant.es supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacement notamment pour les postes spécialisés de maîtres et maitresses en RASED,

Considérant que les décharges des directeurs des écoles du 11^{ème} arrondissement doivent être sanctuarisées, à travers la publication effective du décret confirmant leur maintien et la signature de la convention entre l'Etat et la ville de Paris,

Considérant que les enfants les plus fragiles seront, en cas de fermetures de classes et donc de classes surchargées, les premières victimes de ces décisions injustes alors même que la lutte contre les inégalités et le déterminisme social doivent être notre priorité,

Considérant que l'académie de Paris est aujourd'hui une des plus ségréguées de France et qu'il faudrait au contraire investir massivement dans l'école publique pour améliorer la mixité sociale et scolaire,

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent au contraire une fuite vers le privé et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique,

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de baisse démographique à Paris, mais que celle-ci est absorbée quasi exclusivement par l'enseignement public, sans effort équivalent demandé à l'enseignement privé sous contrat,

Considérant que la baisse du nombre d'élèves devrait au contraire être saisie comme une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage, réduire les effectifs par classe et renforcer l'accompagnement pédagogique,

Considérant enfin l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale ;

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11^e ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

Que le Ministère de l'Education Nationale :

- annule les 14 fermetures de classes prévues dans le 1^{er} degré dans le 11^{ème} arrondissement pour la rentrée 2026 ;
- engage un moratoire sur les fermetures de classes dans le 11^{ème} arrondissement et à Paris ;
- renforce les brigades de remplacement ainsi que les enseignants spécialisés notamment dans les RASED ;
- publie le décret confirmant les décharges de directeurs d'écoles à Paris et signe la convention avec la ville de Paris relative à ces décharges ;
- garantisse une répartition équilibrée de l'effort entre enseignement public et privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants.

Résultat du vote - V11202614 de l'exécutif :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	29	Contre	4
Le vœu est adopté			

V11202609 – Vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 11e arrondissement [groupe Nouveau Paris populaire 11e]

V11202613 – Vœu demandant à faire du 11e un territoire pilote pour le plan d'action périscolaire [Delphine Goater/Paris 11 apaisé]

V11202615 – Vœu relatif au périscolaire dans le 11e arrondissement [vœu de l'exécutif, déposé en séance]

M. le Maire : « Présentation des vœux et question orale relatifs au périscolaire. Je donne la parole à Loup Loubet. »

M. LOUBET : « Merci. Comme beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, comme beaucoup de parents, et comme tout le monde ici je l'espère, nous avons été profondément choqués par les signalements répétés de faits à caractère pédo-criminel dans le temps périscolaire. Ces signalements ne sont pas abstraits, ils concernent des enfants, ils concernent des familles, ils concernent des écoles de notre arrondissement et le 11e arrondissement figure parmi les plus touchés par ces alertes. C'est donc ici localement que nous avons une responsabilité particulière. Mais précisément parce que ce sujet est grave, nous ne pouvons pas nous contenter de parole générale, nous ne pouvons pas nous contenter de dire que le ciel nous est tombé sur la tête.

Cela pose aujourd'hui des questions de responsabilité et la responsabilité que nous avons d'agir collectivement concrètement pour protéger les enfants, restaurer la confiance des familles et renforcer le service public éducatif local. Les parents d'élèves ont produit un rapport formulant une quarantaine de propositions concrètes. Le personnel du périscolaire, les équipes éducatives, celles et ceux qui accompagnent nos enfants au quotidien alertent aussi depuis longtemps sur les conditions de travail et sur le manque de reconnaissance de leur rôle éducatif. Or, ces personnels ne sont pas une variable d'ajustement, ils participent à la sécurité des enfants, à leur bien-être, à leur socialisation. Leur travail doit être reconnu, stabilisé, formé, soutenu. Et malgré la connaissance ancienne de ces difficultés, les réponses apportées jusqu'ici se limite encore souvent à des temps d'échange, à des concertations, à des réunions.

Tout cela ne doit pas rester dans un tiroir. Cela doit maintenant donner lieu à des engagements, à un calendrier, à des moyens, à un suivi. Quand les alertes sont connues, quand les constats sont partagés, quand les propositions existent, la question n'est plus seulement de discuter, la question est de mettre en œuvre. Protéger les enfants n'est donc pas seulement annoncer des principes, c'est renforcer les équipes, c'est stabiliser l'emploi, c'est garantir des taux d'encadrement, c'est éviter les situations d'isolement, c'est informer les familles, c'est assurer un suivi transparent.

C'est donc dans cet esprit que nous présentons ce vœu. Nous demandons :

- la mise en place, d'ici la rentrée de septembre, d'un plan d'action d'urgence pour le 11e arrondissement, avec des engagements budgétaires spécifiques tenant compte du niveau élevé de signalements constaté.
- une mise en œuvre rapide et priorisée des propositions formulées par les parents d'élèves.

- un renforcement immédiat des moyens humains dans les écoles du 11^e arrondissement.
- des mesures de stabilisation et de reconnaissance pour les professionnels du périscolaire, notamment par la déprécarisation des contrats, la titularisation des vacataires, la création de la catégorie A pour les directrices et directeurs du périscolaire, le renforcement de la formation et l'amélioration des conditions de travail.

Nous demandons enfin que les parents d'élèves et les équipes éducatives soient étroitement associés au suivi des mesures engagées et qu'un point régulier soit présenté au Conseil d'arrondissement. Ce que nous demandons au fond, c'est que l'on passe enfin des constats aux actes, parce que les alertes existent, les propositions existent et les familles attendent. Il faut maintenant agir. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Merci beaucoup. Merci à tous. Je viens juste de prendre connaissance du vœu proposé par l'exécutif, on aura peut-être le temps d'en parler ensuite.

Il est vrai que la situation est particulièrement grave dans le 11^e. Nous déplorons qu'autant de temps se soit passé sans vraiment régler les problèmes et effectivement, c'est tout à fait consternant de voir qu'on en est encore là aujourd'hui. Malgré tout, compte tenu de cette situation, l'urgence, le plan d'action, la façon d'agir, c'est ça qui nous occupe aujourd'hui et qui doit nous occuper aujourd'hui. Actuellement, 100 000 enfants sont accueillis dans le périscolaire parisien. On sait que ça concerne la plupart des familles parisiennes donc c'est quelque chose qui nous occupe tous et toutes chaque jour. Comme je le disais tout à l'heure, il faut absolument agir immédiatement pour que les parents, les familles, les enfants retrouvent la confiance dans l'école publique.

Le 11^e a été l'arrondissement le plus touché par les violences dans le périscolaire puisque plusieurs écoles maternelles et élémentaires ont été impliquées depuis la rentrée 2025 et auparavant également. Et pour chacun des enfants qui a été touché, pour chacun de ceux qui les côtoient au quotidien, c'est une atteinte intolérable à leur intégrité, à leur sécurité et à leur avenir. Nous ne pouvons que qu'être horrifiés de ce qui s'est passé, de ce qui se passe encore et contre cela, il faut effectivement agir.

Nous avons pris acte du Plan d'actions contre les violences périscolaires qui a été présenté et adopté lors du Conseil de Paris extraordinaire du 14 avril 2026. Le Maire du 11^e arrondissement, David Belliard, a indiqué que le 11^e arrondissement souhaitait se porter volontaire pour mettre en place très rapidement toutes les mesures annoncées dans ce plan d'action. Les élèves du 11^e le méritent.

Je souligne également qu'un collectif de parents d'élèves du 11^e arrondissement s'est constitué face à ces dysfonctionnements. Il a réagi rapidement à travers un plan de 40 propositions. Je crois, Monsieur le Maire, que vous avez rencontré ce collectif de parents. Je les ai rencontrés également. Leur méthodologie d'une enquête de terrain, pour faire remonter l'ensemble des éléments avec les parents d'élèves élus dans les différentes écoles, est à souligner et à remercier également. Donc je m'associe au travail conduit par ce collectif de parents. C'est la raison pour laquelle je souhaitais, à travers mon vœu, mettre en valeur leur travail, et dire que cette contribution du collectif de parents d'élèves s'inscrit dans une

logique de dialogue constructif et d'amélioration continue. Cela peut constituer pour nous tous un socle commun pour construire cette réforme du périscolaire à Paris que je souhaite proposer à travers ce vœu pour que :

- le 11^e arrondissement devienne un arrondissement pilote pour la lutte contre les violences dans le périscolaire. C'est l'une des propositions que formulent les parents d'élèves réunis dans ce collectif,
- Et qu'un comité de suivi soit également mis en œuvre pour que toutes les actions menées dans l'arrondissement pilote, donc le 11^e, regroupant les services de la Ville, l'Education Nationale et les représentants de parents, puissent être régulièrement effectuées et que surtout les avancées en soient régulièrement communiquées aux parents eux-mêmes mais également aux élus et aux habitants.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Laetitia Vipard pour la présentation du vœu de l'exécutif. »

Mme VIPARD : « Monsieur le Maire, chers collègues, vous l'avez dit, depuis plusieurs mois, les signalements de violence dans le périscolaire parisien se multiplient. Le 11^e est l'un des arrondissements les plus touchés par ce phénomène avec de très nombreux cas graves de violence sur mineur, entraînant la suspension immédiate des animateurs concernés.

Depuis le début de ce mandat, avec le Maire du 11^e, nous avons multiplié les réunions publiques dans les écoles en crise de notre arrondissement, à Servan, à Faidherbe ou encore à Cité Voltaire, pour rencontrer les familles et partager avec elles, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives aux situations concernant leurs écoles. Nous nous sommes engagés à aller revoir les parents aussi souvent que de besoin. Des mesures d'urgence ont été prises immédiatement dans ces écoles, notamment l'intervention des psychologues de l'Œuvre de Secours des Enfants (OSE), de la Cellule bientraitance, prévention et gestion des violences sur mineurs de la Ville de Paris, et surtout des renforts d'effectifs d'animateurs et d'ATSEM (*agent territorial spécialisé des écoles maternelles*). Avec le Maire, nous avons aussi démarré une visite des différentes écoles du 11^e et nous avons déjà rencontré plus d'une dizaine d'écoles. L'objectif est de rencontrer les parents et les équipes éducatives des 39 écoles d'ici la fin de l'année, en organisant ces visites sur différents temps, le matin pendant la cantine et sur les temps du périscolaire du soir.

Nous avons aussi installé le 13 avril dernier un Conseil citoyen pour le périscolaire dans le 11^e, réunissant autour du Maire et de moi-même, des représentants des parents de toutes les écoles du 11^e et les services de la Ville de Paris, notamment la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE). Plus de 28 écoles étaient représentées pour cette première réunion du 13 avril. Ce Conseil citoyen a vocation à suivre de manière régulière et resserrée la mise en œuvre concrète des différentes mesures du plan parisien pour le périscolaire voté par le Conseil de Paris du 14 avril dernier, enrichi des 40 propositions concrètes travaillées par le collectif des parents du 11^e. Ce comité doit surtout être l'espace où les parents nous remontent les difficultés à rencontrer dans la mise en œuvre concrète de ces mesures et où nous trouvons ensemble des solutions et des réponses nouvelles. Nous avons d'ailleurs communiqué aux parents un tableau de suivi des différentes actions à la fois du plan parisien et des 40 mesures du

collectif du 11e pour suivre de manière concrète et opérationnelle la mise en œuvre de ce plan.

Nous sommes pleinement mobilisés pour que le 11e arrondissement soit pilote et en avance de phase sur la mise en œuvre concrète, effective et surtout rapide de l'ensemble des mesures du plan d'action parisien pour le périscolaire. Nous avons d'ailleurs proposé d'accueillir dans une école du 11e la convention citoyenne sur les temps de l'enfant dont les travaux vont démarrer bientôt. Nous avons demandé à ce que nos écoles du 11e puissent expérimenter en avance de phase différentes mesures du plan parisien. Je pense par exemple aux boîtes aux lettres Papillons pour recueillir la parole des enfants victimes.

La protection des enfants est notre priorité impérative et absolue, et notre détermination est totale. Nous agissons avec l'ensemble de la communauté éducative et, en premier lieu bien sûr, avec les parents pour une mise en place rapide et concrète des différentes mesures du plan parisien dans notre arrondissement. Par conséquent, sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11e et des élus du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11e, je vous propose de procéder au vœu de l'exécutif pour :

- que le 11e apporte son soutien plein et entier au plan d'action pour le périscolaire porté par Emmanuel Grégoire, Maire de Paris,
- que le 11e plaide pour que les moyens humains, financiers et matériels pour la mise en œuvre de ce plan soient à la hauteur des enjeux afin de garantir un périscolaire de qualité dans toutes les écoles de la ville et notamment dans le 11^e,
- que le 11e soit pilote et en pointe pour expérimenter en avance de phase les mesure du plan parisien pour le périscolaire,
- que le 11e puisse lancer des expérimentations,
- que le 11e puisse mettre en œuvre des mesures complémentaires adaptées aux réalités locales, notamment celles proposées par les parents d'élèves dans le cadre du Conseil citoyen,
- et enfin, que le 11e puisse pérenniser ce Conseil citoyen pour intégrer les citoyennes et les citoyens dans le pilotage de la mise en place de ces différentes mesures.

Je vous propose de procéder au vote de ce vœu de l'exécutif et je propose au groupe Nouveau Paris populaire et à Delphine Goater de retirer leurs vœux si vous en êtes d'accord. »

M. le Maire : « Merci. Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Je pense que je vais voter ce plan d'action contre les violences dans le périscolaire et le vœu de l'exécutif. Cependant, ce vote favorable n'est pas ne vaut pas blanc-seing, je continuerai à demander une réforme profonde du périscolaire parisien et dans le 11e. Je serai attentive à ce que ce plan soit fondé sur la responsabilité, sur la transparence, sur les évaluations régulières, et à qu'on puisse rapidement empêcher toutes les défaillances structurelles du système qui se sont révélées au fur et à mesure des mois et des années car notre responsabilité collective est que chaque enfant du 11e soit accueilli dans un cadre réellement sûr, par des professionnels qui soient formés, reconnus dans leur métier et encadrés. C'est la raison pour laquelle j'accepte de retirer mon vœu et de voter pour le vœu de l'exécutif. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Loup Loubet. »

M. LOUBET : « Je constate que vous aviez un plan. Je constate aussi qu'on est dans une certaine forme de continuité. Nous allons évidemment voter pour votre vœu parce qu'il y a une urgence et que vous avez un projet. Malheureusement, nous n'allons pas être en totale confiance et c'est pour cette raison que nous allons conserver notre vœu car pour le moment, on n'est que sur des réunions et des rencontres. Le budget n'a pas été annoncé, ou s'il a été annoncé, il n'a pas été fait de manière concrète et précise.

Les partenaires sociaux, donc les organisations syndicales, vont également continuer à se mobiliser pour montrer que ça ne correspond pas à ce qu'ils réclament depuis pas mal d'années. J'ai bien conscience que vous voulez rencontrer les personnes mais eux ont quand même conscience que le travail fait sur le terrain n'a pas été mis en valeur et n'a pas été entendu.

Nous allons voter quand même pour votre vœu car il y a une urgence et que nous n'allons pas laisser les choses en l'état sans rien faire. Malheureusement, nous prenons aussi acte que c'est quand même la majorité sortante, dont vous faites partie, qui doit subir le bilan de ce qui s'est passé ces dernières années. Donc nous maintenons notre vœu. Merci. »

M. le Maire : « Mme Nelly Garnier souhaite prendre la parole. »

Mme GARNIER : « Merci. Nous allons également voter ce vœu parce que je pense qu'il faut qu'il y ait une volonté d'avancer et d'être constructif pour apporter des solutions aux familles.

Je suis frappée par le changement de ton. On se réjouit de la prise de conscience mais quand on se dit qu'il y a encore quelques semaines ou quelques mois, on ne nous disait pas que la situation était extrêmement préoccupante alors qu'elle l'était. Quand il y a encore quelques semaines, on ne nous disait pas qu'il y avait cette rupture de la confiance des parents vers le service public du périscolaire, ou encore qu'il y avait cette colère. C'est bien de l'admettre mais il y a eu quand même ces mois et ces années de déni qui font qu'il faut garder une très grande vigilance. On l'a dit dès le premier conseil d'arrondissement. Ce sera notre rôle d'opposition et c'est vrai que nous avons été l'opposition très vite mobilisée et mobilisée avec constance sur ce sujet auprès des familles, mais aussi dans ce Conseil d'arrondissement.

Je regrette que l'opposition n'ait pas été intégrée à ce Conseil citoyen au regard du travail qui a été mené pendant des mois. Il me paraîtrait assez normal qu'on puisse de manière constructive – vous le voyez, tous les groupes montrent leur volonté de trouver des solutions au problème – être associés à ce travail avec l'ensemble des acteurs. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vais réagir par rapport à la question du Conseil citoyen. Le format n'est pas un format politique. L'objectif, c'est plutôt d'avoir l'ensemble des écoles représentées, avec des parents élus, d'être sur un format qui est finalement assez opérationnel et – vous avez évoqué à plusieurs reprises le collectif de parents – de partir des 40 propositions faites par ce collectif. Tout cela est public donc on pourra vous transmettre les éléments que nous leur avons envoyés. C'est un tableau de suivi assez opérationnel, de façon à avoir un suivi très transparent mais aussi très concret. Par exemple, nous avons un sujet sur les

trombinoscopes, qui sont très demandés. Ce n'est pas tout à fait dans le sujet de la lutte contre les VSS (*violences sexistes et sexuelles*), mais c'est quelque chose qui est beaucoup demandé par les parents et sur lequel nous essayons d'avancer. Donc ce que je vous propose, pour ne pas forcément politiser cette instance, c'est plutôt de vous envoyer les documents et de vous faire, autant de fois que vous le souhaitez, des retours sur ce que nous disons.

Je salue votre position de voter le vœu de l'exécutif. Toutefois, j'aimerais apporter une petite nuance : nous ne faisons pas que parler, nous avons quand même un certain nombre d'actions, notamment sur la question des procédures. Il y a eu des éléments qui ont été très fortement portés dans le débat par Emmanuel Grégoire. 20 millions d'euros sont prévus en première intention. On peut discuter de savoir si cette somme sera suffisante ou pas, mais on doit d'abord voir ce que nous allons faire. Il y a une doctrine de tolérance zéro, qui d'ailleurs explique en grande partie la grève aujourd'hui de la filière d'animation, mais il y a aussi en miroir de cela une volonté de professionnaliser, de mieux rémunérer et de travailler sur la question des temps fractionnés – qui est aujourd'hui compliquée et précarise d'une certaine manière celles et ceux qui travaillent – et de leur permettre d'avoir des temps plus compilés, mais cela signifie aussi une réorganisation des temps scolaires.

Une convention citoyenne va être lancée le 18 mai prochain qui va ouvrir un certain nombre de débats pour engager la discussion de manière très large, avec les parties prenantes aussi, c'est-à-dire les professionnels, qui pourront travailler à l'élaboration de ces différentes contributions et propositions. D'ailleurs, vous pourrez le faire aussi au titre d'élus. Donc nous sommes quand même engagés dans un travail très profond de refonte du périscolaire. »

M. LOUBET : « Pour préciser mon propos, je ne dis pas que vous ne menez aucune action, ce n'était vraiment pas le sujet de mon propos. L'action est dans l'immédiateté et malheureusement tout ça se projette sur des dates sur lesquelles on n'a pas de vision. Les 20 millions ne sont pas précisés sur la durée, sur la récurrence et où ils seront appliqués. »

M. le Maire : « Ça va venir. Je vous propose de passer au vote du vœu de la majorité. Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie. »

Considérant que la situation du périscolaire à Paris a suscité une vive inquiétude parmi les familles, les personnels éducatifs et l'ensemble de la communauté scolaire,

Considérant que ces difficultés ont profondément fragilisé la confiance des parents dans le service public du périscolaire, alors même que celui-ci joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des enfants et des familles,

Considérant la situation extrêmement préoccupante du 11^e arrondissement s'agissant des signalements de violences dans le périscolaire,

Considérant que le 11^e arrondissement est un des plus touchés de Paris par ce phénomène de violences dans le périscolaire,

Considérant que la sécurité et la protection des enfants sont la priorité de ce mandat, dans le 11^e arrondissement et à Paris,

Considérant le plan d'actions parisien pour le périscolaire voté par le conseil de Paris du 14 avril 2026,

Considérant l'installation dans le 11^e arrondissement, le 13 avril dernier, du conseil citoyen pour le périscolaire, composé notamment de parents des différentes écoles de notre arrondissement,

Considérant que ce comité, qui sera amené à se réunir plusieurs fois par an, sera chargé de suivre la mise en œuvre effective du plan d'actions parisien pour le périscolaire et des 40 propositions élaborées par le collectif des parents du 11^e arrondissement,

Considérant la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des élu-es et des acteurs et actrices de la communauté éducative pour la mise en œuvre des différentes mesures du plan parisien pour le périscolaire à Paris,

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s des groupes Les Ecologiste, Socialiste et Communiste du 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- Que le 11^e arrondissement apporte son plein soutien au plan d'action pour le périscolaire porté par Emmanuel Grégoire, Maire de Paris ;
- Que le 11^e arrondissement plaide pour que les moyens humains, financiers, et matériels pour la mise en œuvre de ce plan soient pleinement à la hauteur des enjeux, afin de garantir un périscolaire de qualité dans toutes les écoles de la Ville de Paris, et notamment au sein du 11^e arrondissement.
- Que le 11^e arrondissement soit pilote et en pointe pour expérimenter en avance de phase et en prenant appui sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative toutes les mesures du plan parisien pour le périscolaire
- Que le 11^e arrondissement puisse s'appuyer sur cette expérimentation pour identifier rapidement les mesures les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants, les conditions de travail des équipes pédagogiques et le dialogue avec les familles
- Que le 11^e arrondissement puisse mettre en œuvre des mesures complémentaires adaptées aux réalités locales, notamment celles proposées par les représentants des parents d'élèves dans le cadre du conseil citoyen pour le périscolaire
- Que le 11^e arrondissement puisse pérenniser le conseil citoyen pour le périscolaire afin de pouvoir intégrer les citoyennes et citoyens au pilotage de la mise en place des mesures pour le périscolaire.

Résultat du vote - V11202615 de l'exécutif :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote du vœu du groupe Nouveau Paris populaire 11^e, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui est contre ? Le Groupe Socialiste, le groupe Les Ecologistes, le Groupe Communiste du 11^e et Mme Delphine Goater. Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre ? Le vœu est rejeté.

Donc Delphine, vous vous retirez votre vœu. Je vous en remercie. »

Considérant les signalements répétés de situations préoccupantes dans les temps périscolaires au sein des écoles du 11^e arrondissement ;

Considérant que le 11^e arrondissement figure parmi l'arrondissement parisien particulièrement touchés par ces signalements, appelant une réponse rapide et adaptée ;

Considérant le rapport élaboré par les parents d'élèves, formulant une quarantaine de propositions concrètes visant à améliorer la sécurité, la transparence et les conditions d'encadrement des enfants ;

Considérant que ces propositions portent notamment sur le respect effectif des taux d'encadrement, une information renforcée des familles et la prévention des situations d'isolement ;

Considérant que, malgré la connaissance ancienne de ces difficultés, les réponses apportées à ce jour se limitent essentiellement à des temps d'échange et de concertation, sans mise en œuvre opérationnelle immédiate ;

Considérant que les professionnels du périscolaire alertent de longue date sur la précarité de leurs conditions d'emploi, le manque de formation, l'insuffisance des effectifs et l'absence de reconnaissance de leur rôle éducatif ;

Considérant que ces difficultés structurelles fragilisent directement la qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants ;

Considérant la nécessité de restaurer la confiance des familles dans le service public éducatif au niveau local ;

Sur proposition du groupe Nouveau Paris populaire 11^e,

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Mairie du 11^e arrondissement demande à la Ville de Paris la mise en place d'ici la rentrée de septembre d'un plan d'action d'urgence et des engagements budgétaires spécifique au 11^e arrondissement, tenant compte du niveau élevé de signalements constaté ;
- Une mise en œuvre rapide et priorisée des propositions issues du rapport des parents d'élèves soit engagée, notamment :
 - le respect strict des taux d'encadrement,
 - la limitation des situations d'isolement entre un adulte et un enfant,
 - le renforcement de la transparence vis-à-vis des familles (présence des agents, information en cas d'incident)
- Un renforcement immédiat des moyens humains dans les écoles du 11^e soit déployé, permettant d'améliorer concrètement les conditions d'encadrement ;
- Des mesures de stabilisation et de reconnaissance des professionnels du périscolaire soient mises en œuvre en priorité dans l'arrondissement, incluant la déprécarisation des contrats avec une titularisation des vacataires et la création de la catégorie A pour les directeurs et directrices du périscolaire, le renforcement de la formation et l'amélioration des conditions de travail ;
- Une association étroite des parents d'élèves et des équipes éducatives soit organisée dans le suivi des mesures engagées ;
- Un suivi régulier en Conseil d'arrondissement, avec présentation d'un état d'avancement des actions, soit instauré afin de garantir transparence et effectivité.

Ce vœu s'inscrit dans une exigence claire : les constats sont connus, les propositions existent, les alertes sont partagées, il est désormais nécessaire d'engager sans délai des actions concrètes pour garantir la sécurité des enfants dans les écoles du 11^e arrondissement.

Résultat du vote - V11202609 du groupe Nouveau Paris populaire 11^e :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	4
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	2	Contre	27
Le vœu est rejeté			

Q11202602 – Question orale relative au périscolaire

M. le Maire : « Je donne la parole à Jean-Christophe Martin pour une question orale. »

M. MARTIN : « Merci Monsieur le Maire. C'est une question orale qui s'inscrit dans la continuité, parfois même en complément des vœux qui viennent d'être présentés. Cela vient d'être rappelé, depuis mai 2025, il y a donc un an, la presse n'en finit plus de relayer des affaires d'agressions sexuelles ou de viols sur des élèves de maternelle dans les écoles de notre arrondissement. Ce sont ainsi des dizaines de signalements qui ont été rapportés, soit autant – si ce n'est plus – de vies durablement brisées.

Depuis un an, notre groupe a porté le sujet de la protection des enfants dans nos écoles à l'ordre du jour de chaque conseil d'arrondissement. Force est de constater que toutes nos propositions ont été ignorées. Une enquête dans toutes les écoles du 11^e pour prendre en charge les cas qui n'auraient pas encore été signalés ? Refusée. La refonte du processus de recrutement ? Refusée. L'audition de la Chef de CASPE afin que l'administration apporte des réponses aux élus et aux parents ? Refusée. Un plan d'urgence pour le périscolaire 11^e ? Refusé. L'information ? Refusée. La transparence ? Refusée.

À peine élu Maire du 11^e arrondissement, vous héritez d'un bilan sur la protection de nos enfants qui est, si ce n'est désastreux, au minimum mauvais. Ce sujet est pourtant – nous sommes tous d'accord – une priorité et une nécessité absolue. Vous l'avez d'ailleurs rappelé lors de votre discours d'installation.

Ainsi, quelle ne fut pas notre surprise de constater l'échange suivant sur Twitter fin mars 2026. Au message, je cite : « *Le scandale des viols et agressions sexuelles dans le périscolaire parisien ne doit pas tomber dans l'oubli. Faites-en sorte que ça ne passe pas à la trappe et que tous les responsables rendent des comptes* », qui est un message qui devraient nous rassembler, notre collègue Luc Lebon, membre de votre majorité municipale, a opposé un cinglant et méprisant « *Personne n'est dupe, la campagne est finie* ». Traduction : il y aura l'oubli, mais aucun compte ne sera rendu par un quelconque responsable, la campagne est finie, ne comptez plus sur nous. J'en suis littéralement tombé de ma chaise. C'est d'une telle violence, d'un tel mépris sur un sujet aussi grave. C'est particulièrement choquant. C'est sûr que démêler le fil des responsabilités n'est pas forcément indolore. Ça a été rappelé pendant la campagne municipale puisque ces dysfonctionnements dans le périscolaire sont avant tout des dysfonctionnements de ressources humaines (RH). L'adjoint aux RH fut pendant un temps Emmanuel Grégoire, destinataire de rapports de l'Inspection Générale en 2015, il y a dix ans, et il n'a jamais admis la moindre responsabilité dans ce scandale.

En conséquence, nous voudrions certaines clarifications de votre part à savoir :

Ce message particulièrement choquant engage-t-il la parole de la majorité municipale en général et de la vôtre en particulier ?

En complément du vœu qui vient d'être voté, au-delà des effets d'annonce, quelles mesures concrètes opérationnelles comptez-vous mettre en œuvre d'ici la rentrée de septembre afin de garantir la sécurité des écoles dans notre arrondissement ? Je rebondis sur le vœu que nous venons de voter, et je ne regrette pas de l'avoir voté, mais on parle de moyens. Qui ? Combien ? Comment on va s'assurer que les ratios d'encadrement puissent être respectés ou que jamais aucun animateur ou animatrice puisse être seul avec un enfant ? Comment comptez-vous faire concrètement pour que, à la rentrée prochaine, nous puissions mettre une bonne fois pour toutes ce sujet, je l'espère et nous l'espérons tous, derrière nous. »

M. le Maire : « Écoutez, je suis en fait un peu gêné par votre question orale. D'abord, je trouve ça assez dégradant dans la modalité de débat. On vient de faire un débat sur le fond qui, à mon avis, était plutôt de bonne tenue. Chacun et chacune est dans sa position, l'opposition était dans son rôle et nous avons atterri finalement sur un vœu de l'exécutif, avec des nuances – j'ai compris les interrogations et les remarques – mais sur lesquelles nous nous rassemblons.

Je ne crois pas que ça soit de bonne politique, notamment sur ces sujets qui sont des sujets extrêmement douloureux et extrêmement compliqués, d'aller chercher dans la poubelle des débats publics la petite accroche ou le petit « *twit* » qui a été fait pendant la campagne électorale. Vous l'avez peut-être noté, j'ai fait la campagne de manière très active et donc j'ai pu regarder beaucoup ce qui se passait sur X (*ex-Twitter*), sur lequel la Gauche n'est pas dans un terrain très favorable d'ailleurs. J'ai vu aussi un certain nombre de remarques, un certain nombre de commentaires qui étaient extrêmement dégradants à notre égard, à l'égard de la majorité municipale. Il y a une différence entre avoir une opposition et dire franchement des mensonges : par exemple, nous aurions organisé des filières de pédo-criminalité dans nos écoles. Ça, c'est ce que j'ai pu lire sur Twitter. Je vais dire un petit mot sur ce que j'ai lu du *twit* de Luc Lebon, mais franchement on est quand même très très loin de ce type de commentaire. En plus, ce sont des comptes qui vous sont proches. D'ailleurs, j'ai lu aussi un tract de votre part dans lequel vous étiez très désagréable à mon égard, ce n'est pas très grave, mais sur lequel là encore vous disiez un certain nombre de mensonges. Je pense qu'on a le droit de le faire, c'est la démocratie. Mais je pense aussi qu'il y a certains sujets sur lesquels on doit monter de niveau et je trouve que votre question ne monte pas le niveau. Le débat précédent était un bon débat. Le débat que nous avons là est un mauvais débat. Je le dis d'autant plus que vous connaissez Luc Lebon comme moi, peut-être pas dans les mêmes conditions, mais vous savez son engagement à la fois républicain, son engagement au sein de du Conseil d'arrondissement, dans cette Mairie du 11^e, son engagement politique, même si je peux avoir quelques nuances parfois. Mais on ne peut pas lui faire le procès de se désintéresser ou d'avoir du mépris sur les questions du périscolaire et sur la question de la sécurité de nos enfants. Je crois franchement que ce sont des mauvais procès qui ne font pas avancer le débat et qui ne nous permettent pas de sortir par le haut sur un sujet qui devrait au contraire, et vous l'avez dit, nous rassembler.

Concernant les questions plus pratiques, puisque vous me donnez l'occasion de compléter mon propos précédent, c'est un « *work in progress* » que nous sommes en train de mettre en place. J'entends le fait qu'il n'y a pas de blanc-seing dans le vote que vous nous avez

accordé sur le vœu de l'exécutif. Nous sommes effectivement au travail. Un des éléments que j'ai oublié de préciser, puisque vous m'interpellez sur des choses très pratiques, c'est que j'ai demandé le recrutement d'un poste pour le contrôle et l'accompagnement notamment dans les écoles dites sensibles, qui ont été particulièrement touchées par des problématiques de VSS, afin de renforcer les équipes de la CASPE pour qu'elles puissent accompagner et pour qu'on puisse ensemble davantage accompagner de manière plus forte des communautés scolaires qui sont aujourd'hui extrêmement frappées. Pour le coup, je pense que vous êtes dans votre rôle de me le demander. Par contre, je pense que vous auriez gagné un peu en dignité politique à ne pas avoir cette question orale. Comme il n'y a pas de vote sur les questions orales, je vous propose de passer aux vœux suivants. »

V11202603 – Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) et au maintien de son offre de soins et d'accompagnement dans le 11e arrondissement [Groupe des élu-es Ecologistes]

V11202606 – Vœu relatif à la cession d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à ses conséquences pour l'offre de santé, de services sociaux dans le 11e arrondissement [Groupe Socialiste]

V11202611 – Vœu relatif à l'avenir de la Fondation Croix-Saint-Simon, au maintien de ses activités et à la protection de ses emplois [groupe Nouveau Paris populaire 11e]

V11202616 – Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) et au maintien de son offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance dans le 11e arrondissement [Vœu de l'exécutif, déposé en séance]

M. le Maire : « Nous abordons maintenant des vœux importants sur la FOCSS. Je donne la parole à Ophélie Madinier. »

Mme MADINIER : « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) est une fondation laïque qui a été fondée il y a 120 ans dans le 20e arrondissement par Marie de Miribel. Aujourd'hui, elle gère 65 structures à but non lucratif dans les domaines de la santé, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, du handicap ou encore du grand âge, dans toute l'Île-de-France et en particulier dans l'Est parisien.

Elle a récemment été mise en cessation de paiement. La FOCSS, c'est aujourd'hui 1800 salariés à qui nous apportons tout notre soutien dans cette période particulièrement difficile. Dans le 11^e arrondissement, l'Hôpital Mère-Enfant de l'Est Parisien situé rue des Bluets, haut lieu des luttes ouvrières et féministes, propose un accueil inconditionnel aux femmes et à leurs bébés. C'est un hôpital qui offre chaque jour un accueil inconditionnel des femmes, souvent en situation de grande fragilité psychologique, avec leur bébé, un parcours de soins pluridisciplinaire, une unité mère-bébé en psychiatrie, un hôpital de jour et une cellule d'évaluation et d'orientation en santé périnatale. Ses 90 salariés ainsi que ses 7000 consultations et 2000 entretiens non médicaux annuels sont vraiment indispensables à notre territoire. C'est un lieu essentiel pour les familles, en particulier précaires, dans leur accès aux soins.

La FOCSS dans le 11e, c'est aussi d'autres lieux qui répondent chaque jour à des besoins primordiaux pour l'ensemble des habitants : un centre de santé sexuelle situé dans les locaux de l'Hôpital Mère-Enfant, le centre de protection maternelle et infantile Charonne près d'Alexandre Dumas, et un accueil de jour Marie de Miribel, situé rue de l'Asile Popincourt, qui offre un accompagnement aux personnes âgées fragilisées par une maladie de type Alzheimer ou apparenté. Ce sont des dispositifs spécialisés qui sont rares aujourd'hui et qui offrent des prises en charge de proximité en articulation avec les politiques municipales, en santé publique et en prévention. Ils doivent demeurer pleinement ancrés dans le 11e arrondissement et rester au service de l'intérêt général. Ils ne doivent pas être démantelés, livrés à une logique de rentabilité par une vente à la découpe au secteur privé lucratif. Derrière cette situation bien connue à Paris, il y a le risque très concret de fermetures d'établissements médico-sociaux, de ruptures de parcours pour les publics vulnérables, et une menace pour l'emploi des professionnels engagés au service de l'intérêt général.

Le groupe Ecologiste émet donc le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son attachement au maintien, dans le 11e arrondissement et dans l'Est parisien, d'une offre de soins sociale, médico-sociale et périnatale accessible, solidaire et non lucrative,
- Que la Ville de Paris interpelle l'État, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et l'ensemble des autorités compétentes au niveau de l'Etat, pour garantir la continuité des activités de la FOCSS à Paris et pour que toutes les solutions de reprise ou de gestion s'inscrivent exclusivement dans un cadre non lucratif,
- Qu'on assure la pérennité des établissements de la FOCSS et de ces missions essentielles notamment auprès des femmes, des enfants et des familles les plus vulnérables,
- Que les salariés des établissements soient associés aux discussions engagées pour que leurs emplois, leurs compétences et leurs conditions d'exercice soient préservés,
- Que la Ville accompagne en particulier l'émergence d'une solution de reprise pour les activités de l'Hôpital Mère-Enfant de l'Est parisien et
- Que la Ville engage avec les acteurs concernés un plaidoyer auprès de l'État pour garantir à ses établissements des financements publics pérennes
- Que le Maire du 11e arrondissement sollicite un rendez-vous avec le Ministre de la Santé pour évoquer la situation de la FOCSS afin de porter l'exigence d'une solution qui garantisse l'accès aux soins pour toutes et tous et la préservation des emplois des salariés.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour présenter le vœu du Groupe Socialiste, je vais donner la parole à Alain Jean Amouni et Lucie Solem. »

M. AMOUNI : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je prends la parole aujourd'hui en tant que médecin et élu du 11e arrondissement pour soutenir ce vœu relatif à la cession d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et aux conséquences qu'elle pourrait avoir sur notre territoire.

Depuis des décennies, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon joue un rôle essentiel dans la vie de nos quartiers. Son action dépasse largement le seul champ sanitaire. Elle accompagne les familles, les enfants, les personnes âgées, les publics fragiles et participe à un véritable maillage social de proximité. Dans le 11^e arrondissement, chacun connaît l'importance de ses structures de santé, de petite enfance et d'accompagnement social. Elle constitue souvent le premier recours pour des habitants confrontés à des difficultés médicales, sociales ou psychologique.

Comme médecin, je mesure chaque jour combien la proximité des soins et des services d'accompagnement est déterminante. Lorsqu'une structure disparaît, lorsqu'une activité est transférée ou fragilisée, ce ne sont pas seulement des lignes budgétaires qui changent. Ce sont des parcours de vie qui deviennent plus compliqués, des familles qui renoncent à certains suivis et des patients qui se retrouvent sans repère et des maladies sexuellement transmissibles flambent. Dans un contexte où l'hôpital public est déjà sous tension et où les besoins sociaux augmentent fortement, nous devons être extrêmement vigilants quant aux conséquences concrètes de cette session d'activité.

Nous avons besoin de garanties claires sur le maintien de l'offre de soins et soutenir le centre de santé sexuelle pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles et éduquer nos ados à la culture sexuelle, sur la préservation des structures de petite enfance, sur la continuité des services sociaux sur les conditions de travail des professionnels et sur l'accessibilité pour les habitants du 11^e arrondissement. Nous souhaitons également que toutes les démarches soient engagées afin de trouver un repreneur solide et responsable à la suite des graves difficultés financières et de la faillite de la fondation, afin de garantir la pérennité des activités et la continuité de l'accompagnement des habitants. Notre responsabilité collective est de défendre une offre de proximité humaine et accessible à toutes et tous. Je veux également saluer l'engagement des professionnels de la fondation qui accomplissent depuis des années un travail remarquable auprès de la population, avec compétence, humanité et dévouement.

Ce vœu est un appel à la vigilance mais aussi un appel à la responsabilité publique. Nous ne pouvons pas laisser s'affaiblir des structures qui constituent un pilier de la solidarité parisienne. J'appelle donc à voter ce vœu avec conviction. Je vous remercie. Merci Monsieur le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Lucie Solem. »

Mme SOLEM : « Merci beaucoup. Je vais vous parler très brièvement des deux structures qui concernent la périnatalité. C'est un sujet qui n'intéresse pas grand monde mais j'espère que, grâce à moi, vous allez tous vous y intéresser dans cette mandature.

Je voudrais vous parler de la PMI concernée, celle de Charonne. Je vais le marteler pendant toute la mandature et je m'adresse aux nombreux jeunes parents qui nous écoutent et qui ont des questionnements, des angoisses, des interrogations : s'il vous plaît, franchissez la porte de la PMI Charonne ou de l'une à côté de chez vous, il y en a quatre dans l'arrondissement. Les centres de protection maternelle et infantile jouent un rôle essentiel et j'insiste sur le mot « maternelle ». Jeunes mamans, allez-y au lieu de rester seules à la maison avec vos angoisses ou au lieu d'écouter votre beau-frère devenu en une nuit spécialiste du développement psychomoteur, de l'allaitement et de la vaccination, allez

plutôt voir des professionnels. Vous y trouverez des pédiatres, des sages-femmes, des spécialistes de l'allaitement. Paris est une ville qui protège. Vous n'avez pas à rester seules avec toutes ces injonctions contradictoires. Mais je sais que la PMI est un service bien connu, déjà plébiscité par les Parisiens, donc je vais vous parler maintenant de la deuxième structure, l'Hôpital Mère-Enfant.

Ophélie Madinier a bien expliqué ce qui fait la particularité de cette structure dont on a tant besoin. J'espère qu'on prend conscience petit à petit des besoins qui sont en plein essor. Cette structure a comme particularité de s'occuper de la mère, et aussi du nourrisson qui a besoin de soins particuliers, mais sans les éloigner, c'est-à-dire en préservant le lien qui est en train de se nouer entre la mère et l'enfant. C'est à ce titre que cette structure est vraiment indispensable. J'ai des brochures pour tous ceux que ça intéresse. Il y a plein d'ateliers sympas à la PMI Charonne Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Sabrina Nouri. »

Mme NOURI : « Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la situation de la Fondation Croix-Saint-Simon est grave. Mais précisément parce qu'elle est grave, nous devons refuser les raccourcis et les logiques de liquidation précipitée. Notre position est claire : ce dont cette fondation a besoin, c'est d'un véritable redressement judiciaire permettant la continuité des activités et la protection de tous les emplois, et pas d'une liquidation déguisée ou d'une session à la découpe.

D'abord, l'opacité persistante autour des comptes. Les organisations syndicales elles-mêmes nous ont indiqué ne pas avoir accès à l'ensemble des documents comptables. Tant que toute la transparence n'est pas faite sur la situation financière réelle, personne ne peut prétendre qu'une liquidation serait inévitable. Ensuite, les chiffres parlent de même, interrogent profondément. On nous parle d'un passif d'environ 54 millions d'euros face à un actif estimé à près de 100 millions. Dans ces conditions, comment justifier qu'on envisage déjà des logiques de démantèlement, plutôt qu'un plan de redressement ambitieux ?

Nous avons déjà connu à Paris des situations où certains annonçaient qu'il n'y avait plus d'issue possible. L'exemple est là : l'Institut mutualiste Montsouris montre qu'une structure de santé confrontée à de graves difficultés financières peut faire l'objet d'un redressement, à condition qu'il existe une volonté politique, un engagement public et une mobilisation collective. Cela devrait précisément nous conduire aujourd'hui à explorer toutes les possibilités de maintien des activités et des emplois plutôt qu'à préparer une logique de démantèlement ou de session à la découpe.

Dans cette fondation, il y a des activités essentielles, des structures de santé, des crèches, des centres sociaux et surtout près de 1800 salariés. Ce que nous refusons, c'est une crise de gouvernance et de gestion qui servent de prétexte à une case sociale et une privatisation progressive des activités et surtout de l'activité de l'intérêt général. La question posée aujourd'hui est donc profondément politique. Est-ce que la Ville de Paris considère que ces activités relèvent du service public et de l'intérêt général, ou accepte-elle qu'elles soient abandonnées à des logiques financières et immobilières ? Nous demandons donc tout simplement que la Ville prenne clairement position pour le maintien des activités qui relèvent de sa compétence, pour la protection des emplois et donc le maintien de tous les

emplois contre toute reprise lucrative, et pour une solution publique ou non lucrative permettant un véritable redressement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Rosalie Lamin pour présenter le vœu de l'exécutif. »

Mme LAMIN : « Merci Monsieur le Maire. La Ville de Paris garde ses engagements, nous demanderons donc que :

- La Ville de Paris réaffirme son attachement au maintien, dans le 11^e arrondissement et dans l'Est parisien, d'une offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance accessible, solidaire, cohérente et non lucrative ;
- La Ville de Paris, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, l'État et l'ensemble des partenaires concernés, assure une vigilance renforcée sur les conditions de reprise des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation ;
- Soit garantie la continuité effective de l'ensemble des activités aujourd'hui assurées par la FOCSS, tant dans le champ sanitaire, médico-social, périnatal et de la petite enfance, en particulier pour les publics les plus vulnérables ;
- Toute solution de reprise ou de gestion s'inscrive exclusivement dans un cadre non lucratif et permette de préserver une offre de santé de proximité cohérente et non fragmentée dans le 11^e arrondissement, incluant notamment les dispositifs spécialisés en santé sexuelle, périnatalité psychique, protection maternelle et infantile et accompagnement des personnes âgées ;
- Les salariés des établissements soient pleinement associés aux discussions engagées et que leurs emplois, leurs compétences, leurs conditions d'exercice et leurs parcours professionnels soient préservés dans le respect du cadre juridique imposé par le plan de cession ;
- La Ville de Paris s'engage à accompagner activement l'émergence d'une solution de reprise permettant d'assurer la pérennité et le maintien des activités de l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien et des autres structures stratégiques de la Fondation ;
- La Ville de Paris étudie, lorsque cela s'avère nécessaire, toutes les options permettant de garantir la continuité du service public, y compris des reprises en régie ou des formes de portage public de certaines structures stratégiques ;
- La Ville de Paris engage, avec les acteurs concernés, un plaidoyer auprès de l'État, de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et des autorités compétentes afin de garantir à ces établissements des financements publics pérennes et adaptés à leurs missions de soins, d'accompagnement social et de prévention ;
- la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement interpellent le Gouvernement, et notamment le Ministre de la Santé, afin que soient mobilisés tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre de soins, d'accompagnement social et de petite enfance portée par la Fondation sur le territoire parisien, ainsi que les emplois des salariés.

Donc nous n'oublions pas la maison d'accueil de jour Marie de Miribel qui fait un grand travail auprès des seniors, des personnes souffrant d'Alzheimer et qui est un relais pour les aidants. Je vous invite à voter massivement pour ce vœu. Merci Monsieur le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Rosalie. J'ai trois demandes d'intervention, d'abord Michel Jallamion. »

M. JALLAMION : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai bien écouté ce qu'a dit Sabrina Nouri. C'est peut-être à cause de mon esprit fiscaliste mais je n'ai pas compris du tout ce qu'elle voulait dire. La Fondation de la Croix Saint-Simon est en redressement judiciaire depuis 2025. C'est ça la réalité. La réalité, c'est que la Croix Saint-Simon a essayé d'abandonner des activités qui lui semblaient plus secondaires que ces activités qu'elle a au cœur. Vous avez reçu comme moi la lettre de la fondation. Aujourd'hui, elle se trouve dans une situation où elle est obligée de se défaire de son cœur de mission, ce qui lui en coûte, sinon elle risque de passer en liquidation judiciaire. Et c'est bien là tout le tout le problème aujourd'hui, il ne s'agit pas de savoir comment éviter le redressement judiciaire, c'est comment éviter la liquidation judiciaire. C'est un fait et ce fait ne tombe pas du ciel.

Ce fait, c'est le produit de plusieurs décennies de politiques gouvernementales qui ont enfermé l'hôpital et les structures de santé dans une logique comptable, mortifère pour maximiser les profits du privé. L'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), régulièrement fixé à un niveau inférieur à l'inflation réelle, a organisé l'austérité permanente. Les hôpitaux publics, les maternités, les centres de PMI, les structures psychiatriques ou médico-sociales ont vu leurs moyens diminuer pendant que les besoins explosaient. Dans le même temps, les franchises médicales, les remboursements, les difficultés d'accès à un médecin traitant, à des spécialistes de secteur 1, l'engorgement des urgences et la progression du reste à charge ont éloigné des millions de nos concitoyens du soin. Donc on arrive à cette situation qui fait suite à l'abandon des centres de santé par la Croix-Rouge ces dernières années sur Paris et qui, là, s'est extrêmement mal passé parce qu'on ne peut pas dire que leur volonté était celle d'une reprise des activités de manière pérenne, ni par la Ville ni par un secteur non marchand, ce qui semble être tout de même dans l'optique de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Cette fondation est une institution historique de l'Est parisien qui incarne une certaine idée du soin, un soin accessible, de proximité, non lucratif, attentif aux plus fragiles et dégagé des impératifs financiers. Dans le 11^e arrondissement, de nombreuses structures remplissent ces missions. Ça a été dit, je ne reviens pas dessus : le centre PMI de Charonne, le centre de santé sexuelle, le centre d'accueil de jour Marie de Miribel et l'hôpital Mère-Enfant de l'Est parisien. Mais derrière cette crise, il y a aussi des femmes et des hommes, près de 1800 salariés (soignants, éducateurs, agents administratifs, personnels de la petite enfance) qui font vivre chaque jour ces missions avec un engagement remarquable. Nous devons leur apporter des garanties claires sur l'avenir de leur emploi, de leurs qualifications et de leurs conditions de travail.

Le Groupe Communiste votera bien sûr le vœu de l'exécutif qui affirme clairement plusieurs principes : le maintien d'une offre de santé et d'accompagnement non lucrative, la continuité des parcours de soins, le refus du morcèlement des structures, la préservation des emplois et la nécessité d'un engagement fort de l'État, de l'ARS et de la Ville de Paris, que vient de nous rappeler Mme Lamin. Nous soutenons particulièrement l'idée d'étudier toutes les options afin de garantir la continuité du service public, notamment la reprise publique ou le portage en régie. Le Groupe Communiste, comme ceux de la majorité, votera donc ce vœu de l'exécutif avec détermination et continuera à se mobiliser au côté des personnels, des usagers et des habitants pour défendre le droit à la santé pour toutes et tous, appuyé sur une sécurité sociale qui permette le remboursement des soins à 100 %.

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je redonne la parole à Sabrina Nouri et ensuite Delphine Goater. »

Mme NOURI : « Pour nous, il n'est pas trop tard, il y a encore une volonté politique qui doit être affirmée par le gouvernement puisqu'ils ont réussi à sauver l'Institut mutualiste Montsouris. Je pense qu'on est dans la même logique. Je pense que c'est une volonté politique que d'injecter des fonds dans cette fondation parce que c'est une fondation qui soigne énormément de personnes par jour, notamment dans le 11e. On l'a vu puisqu'on a été aux côtés des personnels soignants. C'est un engagement public et c'est aussi une mobilisation collective. La mobilisation a démarré, il faut l'accompagner, il faut les soutenir. C'est pourquoi nous déposons tous et toutes des vœux.

Mais avant d'arriver à la liquidation, je pense qu'on a encore une chance de sauver la fondation avec un redressement financier et c'est l'objet de notre vœu. J'ai envie de dire que c'est comme pour les fermetures de classe, ça démarre de quelque part, ça démarre des budgets de l'État. Quand on se permet de voter le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) avec une cure d'austérité sans précédent... On peut émettre autant de vœux, on peut aller sur les piquets de grève, on peut aller soutenir tous ces personnels, les familles, les enfants, mais à un moment donné, quand on vote les budgets, il faut assumer derrière. Notre groupe ne vote pas ce type de budget. C'est tout l'objet de ce vœu, nous pensons sincèrement qu'il y a encore une chance de pouvoir sauver la fondation avant de rentrer dans une politique de démantèlement où là la Ville de Paris devra prendre ses responsabilités. Nous verrons ce qu'elle fera et ce qu'elle décidera au niveau de son budget pour savoir si elle va reprendre des activités qui relèvent de sa compétence. »

M. le Maire : « Merci. Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. Face aux difficultés que traverse aujourd'hui la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui est effectivement, comme vous l'avez tous rappelé, un acteur majeur de la petite enfance et de l'accompagnement médico-social à Paris. Je voulais exprimer ma vive préoccupation, premièrement, quant à la continuité du service rendu aux familles, et deuxièmement, aux conditions de travail des professionnels.

Il faut rappeler que les 35 crèches qui sont gérées par la fondation accueillent chaque jour près de 1600 familles parisiennes, donc elle joue un rôle très important dans l'éducation, l'accueil, la socialisation des jeunes enfants. Les quatre établissements médico-sociaux présents dans le 11e arrondissement ont aussi un rôle capital : le centre de PMI Charonne, Lucie Solem a rappelé leur rôle important, le centre de santé sexuelle qui est aussi un pôle important dans le 11e, l'Hôpital Mère-Enfant de l'Est parisien de la rue des Bluets, et le centre d'accueil de jour Marie de Miribel, qui est bien implanté dans son quartier Popincourt et qui a un rôle social important pour les seniors en situation de maladie neurodégénérative. Donc il est extrêmement important que ces quatre établissements puissent continuer à vivre dans le 11e. Donc c'est pourquoi, dans le cadre du contexte particulier du redressement judiciaire qui a été engagé en novembre 2025 et de l'annonce du plan de cession des activités de la fondation, il paraît indispensable que la Ville de Paris prenne pleinement ses responsabilités afin d'éviter toute rupture d'accueil et toute déstabilisation supplémentaire des équipes.

J'appelle donc la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement à examiner rapidement les solutions de reprise soit en gestion directe, soit en gestion associative, permettant d'assurer la continuité du service de la petite enfance, de la santé et du médico-social pour l'ensemble de ces structures, à sécuriser les emplois, et à engager plus largement une réflexion sur les structures fragilisées du secteur médico-social à Paris pour éviter que ce type de situation se renouvelle sur d'autres structures.

Vous avez cité l'Institut mutualiste Montsouris qui a souffert d'un grand abandon pendant de nombreux mois avant qu'une solution soit trouvée. Donc il faut éviter d'en arriver là. Donc j'appelle à cette vigilance particulière et à cette action résolue et déterminée de la Ville de Paris pour trouver des solutions pérennes pour les usagers comme pour les personnels. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Juste un commentaire sur la situation de la fondation. Il y a évidemment un contexte global sur la question du financement de certaines activités. L'Hôpital Mère-Enfant est structurellement déficitaire de par la tarification à l'acte qui fonctionne très mal. Après, je pense qu'il faut aussi le dire, il y a des erreurs de gestion dans cette fondation. Une stratégie de croissance à tout va a fragilisé le groupe et cela les a mis dans une situation qui est devenue intenable en termes de trésorerie. On en est là aussi pour cette raison.

Je vous propose de passer au vote des différents vœux. Est-ce que le vœu des Ecologistes est retiré au profit de celui de l'exécutif ? Oui. Est-ce que le vœu du Groupe Socialiste est retiré ? Oui. Est-ce que le vœu du groupe Nouveau Paris populaire 11^e est retiré ? Pas du tout. Je vous propose donc de passer au vote du vœu de l'exécutif. Qui vote pour ? Unanimité. Excellent. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'annonce, début avril, de la mise en œuvre d'un plan de cession des activités de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS), acteur majeur et historique du champ sanitaire, social et médico-social en matière d'accueil de la petite enfance, de protection maternelle et infantile, d'accès aux soins, de prévention et d'accompagnement des personnes âgées ;

Considérant que la Fondation, placée en redressement judiciaire le 5 novembre 2025 et confrontée à une dette supérieure à 12 millions d'euros, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de cession globale de ses activités impliquant la mise en appel d'offres de l'ensemble de ses structures ;

Considérant que, sans une intervention forte de la Ville de Paris, de l'État et de l'ensemble des autorités compétentes, les activités de cette fondation courent un risque majeur de privatisation, de fragmentation ou de fermeture de ses établissements parisiens ;

Considérant que la FOCSS est une fondation laïque reconnue d'utilité publique, forte de plus de 120 ans d'histoire, gestionnaire de nombreuses structures sociales et médico-sociales à but non lucratif, implantées principalement dans l'Est parisien ;

Considérant que la Fondation représente aujourd'hui un acteur majeur du médico-social en Île-de-France avec 65 structures, plus de 1 800 salariés, 35 crèches parisiennes représentant environ 1 600 places, deux centres de santé, des structures de soutien à la parentalité ainsi qu'un important dispositif d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que la FOCSS contribue à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité en accueillant de manière inconditionnelle des publics particulièrement vulnérables ;

Considérant que la Fondation s'appuie sur l'engagement de près de 1 800 professionnels soignants, éducatifs et administratifs dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour notre territoire ;

Considérant que ces salariés pourraient aujourd'hui voir leurs emplois, leurs conditions de travail et leurs parcours professionnels fragilisés par le processus de cession engagé ;

Considérant que le 11^e arrondissement accueille plusieurs structures essentielles de la Fondation, notamment le centre de PMI Charonne, le centre de santé sexuelle, l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien situé rue des Bluets, ainsi que le centre d'accueil de jour Marie de Miribel ;

Considérant que la FOCSS s'inscrit, à travers l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien, dans une histoire sociale, ouvrière et féministe forte, le site ayant accueilli jusqu'en 2006 la clinique des Bluets, fondée sur les principes d'émancipation, de dignité et de refus de faire de la santé une marchandise ;

Considérant que la Fondation propose, au sein de cet établissement, un parcours de soins pluridisciplinaire et coordonné, articulé notamment autour d'une unité mère-bébé en psychiatrie, d'un hôpital de jour et d'une cellule d'évaluation et d'orientation en santé périnatale, permettant de réaliser plus de 7 000 consultations par an ;

Considérant que la FOCSS assure également dans le 11^e arrondissement l'accès à un centre de santé sexuelle de proximité indispensable à l'effectivité des droits sexuels ;

Considérant que la Fondation fait vivre, à travers le centre de PMI Charonne, un service essentiel de prévention, d'accompagnement à la parentalité et de protection des jeunes enfants, au bénéfice de familles souvent précaires ou exilées ;

Considérant que la FOCSS garantit, avec le centre d'accueil de jour Marie de Miribel, une réponse de proximité pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

Considérant l'inquiétude légitime des familles concernées par les 1 600 places de crèches aujourd'hui menacées ainsi que celle des patients, des personnes âgées et des publics fragiles accompagnés ;

Considérant le risque de fragmentation de l'offre de soins et d'accompagnement lié à une reprise structure par structure, pouvant entraîner une perte de cohérence, une dégradation des conditions de travail des équipes et une rupture dans les parcours des usagers ;

Considérant que la sauvegarde de la FOCSS et de ses activités relève pleinement des principes de solidarité, d'égalité d'accès aux soins, de lutte contre le non-recours et de protection des plus fragiles qui fondent l'action municipale ;

Considérant enfin que la Fondation est financée à près de 80 % par des fonds publics, notamment par la Ville de Paris, ce qui confère une responsabilité particulière aux pouvoirs publics ;

Considérant la mobilisation de l'Exécutif parisien et du secrétariat général de la Ville de Paris pour accompagner les solutions permettant de pérenniser l'ensemble des activités aujourd'hui assurées par la FOCSS dans le cadre du plan de cession placé sous l'autorité d'un administrateur judiciaire ;

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11^e ;

EMET LE VŒU QUE :

- La Ville de Paris réaffirme son attachement au maintien, dans le 11^e arrondissement et dans l'Est parisien, d'une offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance accessible, solidaire, cohérente et non lucrative ;
- La Ville de Paris, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, l'État et l'ensemble des partenaires concernés, assure une vigilance renforcée sur les conditions de reprise

des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation ;

- Soit garantie la continuité effective de l'ensemble des activités aujourd'hui assurées par la FOCSS, tant dans le champ sanitaire, médico-social, périnatal et de la petite enfance, en particulier pour les publics les plus vulnérables ;
- Toute solution de reprise ou de gestion s'inscrive exclusivement dans un cadre non lucratif et permette de préserver une offre de santé de proximité cohérente et non fragmentée dans le 11^e arrondissement, incluant notamment les dispositifs spécialisés en santé sexuelle, périnatalité psychique, protection maternelle et infantile et accompagnement des personnes âgées ;
- Les salariés des établissements soient pleinement associés aux discussions engagées et que leurs emplois, leurs compétences, leurs conditions d'exercice et leurs parcours professionnels soient préservés dans le respect du cadre juridique imposé par le plan de cession ;
- La Ville de Paris s'engage à accompagner activement l'émergence d'une solution de reprise permettant d'assurer la pérennité et le maintien des activités de l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien et des autres structures stratégiques de la Fondation ;
- La Ville de Paris étudie, lorsque cela s'avère nécessaire, toutes les options permettant de garantir la continuité du service public, y compris des reprises en régie ou des formes de portage public de certaines structures stratégiques ;
- La Ville de Paris engage, avec les acteurs concernés, un plaidoyer auprès de l'État, de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et des autorités compétentes afin de garantir à ces établissements des financements publics pérennes et adaptés à leurs missions de soins, d'accompagnement social et de prévention ;
- Enfin, la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement interpellent le Gouvernement, et notamment le ministre de la Santé, afin que soient mobilisés tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre de soins, d'accompagnement social et de petite enfance portée par la Fondation sur le territoire parisien, ainsi que les emplois des salariés.

Résultat du vote - **V11202616** de l'exécutif :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « Je propose de passer au vote du vœu Nouveau Paris populaire 11^e, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui vote contre ? Les groupes de la majorité et Mme Delphine Goater. Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Le vœu est rejeté. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le rôle structurant de la Fondation Croix-Saint-Simon dans le champ sanitaire, social et de la petite enfance à Paris, avec 66 structures, près de 1 800 salarié·es et 100 000 usager·es ;

Considérant la diversité de ses activités (périnatalité, centres de santé, santé mentale, crèches, accompagnement à domicile, formation) et leur ancrage historique dans l'Est parisien, notamment autour de l'hôpital mère-enfant des Bluets ;

Considérant la mise en redressement judiciaire de la fondation en novembre 2025 et l'annonce d'un plan de cession de ses activités ;

Considérant les alertes graves portées par les organisations syndicales concernant :

- Les risques de démantèlement activité par activité ;
- Les suppressions de postes et plans sociaux ;
- Les ruptures de parcours pour les publics accompagnés ;
- L'absence de transparence sur la situation financière réelle ;

Considérant les craintes exprimées quant à une cession à des acteurs privés à but lucratif et à une logique de valorisation immobilière au détriment des missions sociales ;

Considérant la mobilisation des salarié·es, des usager·es et des habitant·es pour refuser la fermeture des activités et défendre les emplois ;

Considérant que les salarié·es demandent un projet global de reprise, cohérent, non lucratif, garantissant à la fois les missions et les conditions de travail ;

Considérant que la puissance publique, et en particulier la Ville de Paris, ne peut se désengager face à un acteur aussi structurant du service rendu aux habitant·es

Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire,

Émet le vœu que :

- La Mairie du 11^e arrondissement interpelle la Ville de Paris afin qu'elle prenne publiquement position pour le maintien de l'ensemble des activités de la fondation et la protection de tous les emplois ;
- La Ville de Paris refuse toute logique de démantèlement ou de cession à des acteurs à but lucratif
- La Ville de Paris s'engage à étudier les conditions d'une reprise publique ou non lucrative des activités relevant de ses compétences, en garantissant un projet global, cohérent et pérenne ;
- Ville de Paris conditionne tout soutien financier à des garanties strictes en matière de maintien des activités, de l'emploi et du dialogue social ;
- La Ville de Paris rende publiques les informations dont elle dispose sur la situation financière de la fondation et les projets de reprise ;
- Enfin, la Ville de Paris prenne ses responsabilités, y compris budgétaires, dans les prochaines échéances, afin de garantir le maintien durable des activités et des emplois au service des habitant·es.

Résultat du vote - V11202611 du groupe Nouveau Paris populaire 11^e :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	4
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	2	Contre	27
Le vœu est rejeté			

V11202612 – Vœu relatif au maintien de l'équipe de développement local du 11^e arrondissement et au renforcement des moyens dédiés aux quartiers populaires [groupe Nouveau Paris populaire 11^e]

M. le Maire : « Je redonne la parole à Sabrina Nouri pour le vœu relatif à l'équipe de développement local du 11^e. Ce sera ensuite le tour de Joséphine Lanfranchi. »

Mme NOURI : « Ce vœu concerne les équipes de développement local (EDL) du 11^e arrondissement. Derrière ce sujet, il y a une question très simple : quelle place accorde-t-on

encore au travail de terrain, au lien humain et à la présence publique de proximité dans nos quartiers ? Les équipes de développement local jouent un rôle essentiel. Elles font le lien entre les habitants, les associations, les services publics et les acteurs locaux. Elles interviennent dans des situations sociales complexes dans des quartiers fragilisés et permettent souvent d'éviter que des difficultés sociales ne se transforment en rupture.

Or, ces équipes sont fragilisées aujourd'hui. Le projet de fusion entre les équipes du 11^e et du 20^e arrondissement suscite une inquiétude forte chez les agents, comme chez les acteurs locaux. Cette inquiétude est légitime parce qu'à chaque fois qu'on éloigne les services de terrain, à chaque fois qu'on mutualise sans tenir compte des réalités humaines et territoriales, ce sont les habitants qui finissent par perdre un interlocuteur, une présence, un soutien concret. Nous refusons cette logique de dilution progressive des moyens humains. Nous refusons qu'au nom des contraintes budgétaires ou de logistiques gestionnaires, on affaiblit encore des équipes déjà sous tension.

Ce vœu demande donc des choses assez simples et raisonnables : le maintien de l'équipe du 11^e, le recrutement rapide d'un ou d'une chef de projet, le renforcement des moyens humains, et surtout la reprise immédiate du dialogue social qui s'est rompu parce qu'on ne peut pas parler de démocratie locale et de participation citoyenne tout en fragilisant celles et ceux qui font vivre quotidiennement ce travail de proximité. Soutenir les équipes de développement local, c'est défendre une autre vision du service public, un service public humain, présent, accessible et ancré dans nos quartiers. C'est précisément cette vision que nous défendons aujourd'hui. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Pour vous répondre, je donne la parole à Joséphine Lanfranchi. »

Mme LANFRANCHI : « Merci pour votre vœu car nous partageons tous l'objectif de soutenir nos quartiers Politique de la Ville (QPV) et nos quartiers populaires, et plus particulièrement notre équipe de développement local du 11^e arrondissement qui fait un travail essentiel, vous l'avez dit, pour coordonner des actions de proximité au service des habitants du quartier Belleville, notamment les plus vulnérables.

Je voudrais avant tout rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons afin qu'il soit connu de toutes et tous, et qu'on puisse partager le constat qui s'impose à nous. En 2024, la Ville a négocié le Contrat de Ville avec l'État pour la période 2024-2030. D'une part, des QPV du précédent contrat ont été fortement réduits quand d'autres ont été créés. Mais Belleville, côté 11^e, fait malheureusement partie de ceux dont le nombre d'habitants a drastiquement réduit, passant de 9700 à 5700 habitants. D'autre part, l'État s'est totalement désengagé des anciens quartiers en veille active que nous avons, incitant la Ville à revoir sa géographie d'intervention prioritaire. Donc là encore, en tant que quartier populaire, Belleville côté 11^e a perdu des habitants, passant de 23 800 à 11600 habitants. Au total, le Belleville côté 11^e a donc perdu plus de 50 % en nombre d'habitants, et côté faubourg du 20^e, ils ont aussi perdu 50 % de ses habitants.

Malgré ce désengagement de l'État, l'exécutif municipal a pris à l'époque l'engagement de ne pas réduire le nombre de ses agents à l'échelle municipale au sein de ces 52 EDL. Mais dans un souci d'équité territoriale, elle a renforcé les équipes qui, du fait de la nouvelle cartographie, et aussi pour des raisons historiques, étaient moins dotées en nombre d'agents. En miroir, ce sont donc les quartiers de Belleville, à la fois côté 11^e et 20^e, qui se

sont retrouvés impactés alors que leurs effectifs avaient été réduit de moitié quand leurs salariés n'avaient pas évolué depuis 2001. À l'époque, nous avons fortement regretté cette évolution et aujourd'hui l'EDL 11e se retrouve avec deux personnes et dans une situation, vous l'avez dit, de fragilité qu'on estime non viable à terme.

Ce sont dans ces conditions que la Ville a lancé il y a quelques mois un projet de regroupement entre les équipes du 11e et du 20e. Toutefois, il apparaît aujourd'hui que ce projet de fusion, notamment par sa temporalité, n'a pas su emporter l'adhésion de tous les acteurs du territoire, vous l'avez souligné. En effet, ce projet de fusion a été engagé rapidement, à cheval sur deux mandatures, ce qui n'a pas permis de prendre le temps de le faire en pleine concertation avec tous les acteurs, d'évaluer toutes les conséquences pour le territoire. Je pense notamment aux acteurs qui ne sont pas directement liés au QPV mais pour qui la fusion aura un impact concret comme la Régie de quartier. Et beaucoup de questions restent en suspens : quel périmètre pour les salariés et pour les associations ?

Nous pensons qu'aucun projet de restructuration ne peut se faire sans avoir pris le temps d'associer tous les acteurs concernés, de concerter les équipes des EDL, les syndicats, les associations, de réunir tous les élus du 11e, du 20e et de la Ville. Pour ces raisons, nous avons demandé l'arrêt du projet de fusion engagé. Mais je tiens quand même à souligner la nécessité qu'un travail soit engagé car la situation actuelle n'est pas viable. L'arrêt de cette fusion ne résoudra pas les problématiques du quartier. La fusion se faisait à enveloppe constante donc son arrêt ne garantira pas plus de moyens pour le quartier et l'équipe, au nombre de deux aujourd'hui, se retrouve en sous-effectif et donc en difficulté. À terme, nous craignons que ce soit le 11e qui soit en fait perdant, avec un vrai risque au prochain renouvellement de contrat, qui arrivera en 2030 et qui, pour les mêmes raisons que j'ai énoncées précédemment, devrait voir de nouveau réduire le QPV drastiquement.

Nous restons persuadés que raisonner à une échelle du Grand Belleville permettra de poursuivre dans la durée le travail de développement territorial dans le 11e. Belleville a un grand ensemble qui ne s'arrête pas à un boulevard. On a parlé tout à l'heure de Ville Vie Vacances l'été. Quand c'est le 11e qui finance les VVV sur le boulevard, ce sont tous les jeunes de Belleville qui partagent le boulevard. On a déjà de nombreuses actions qui sont menées inter-arrondissements comme les appels à projets en prévention des rixes pour proposer des activités communes aux jeunes de Belleville du 11e et aux jeunes du haut de Belleville entre qui il y a parfois certaines tensions. Ces activités inter-quartiers permettent d'apaiser les tensions. Il est donc nécessaire de mettre tous les acteurs du Grand Belleville autour de la table pour établir un diagnostic partagé aux problématiques communes : maintenir des services accessibles aux populations fragiles – vous l'avez bien développé –, faire face à des baisses de financement au détriment du tissu associatif, se mettre autour de la table pour s'accorder sur les moyens à moyen terme et à long terme d'y répondre, et donner collectivement un sens à ce Grand Belleville à un rapprochement de ces deux quartiers.

Vous pouvez vous assurer que le dialogue est notre moyen de parvenir à trouver une solution et on a déjà rencontré l'équipe de l'EDL du 11^e, celle du 20^e, les services de la Ville et l'Adjoint au Maire de la politique de la ville, Karim Ziadi. Une réunion est en cours de programmation pour rencontrer aussi l'équipe du 20e arrondissement et nous rencontrerons également tous les tous les syndicats concernés. En espérant vous avoir convaincu de notre bonne volonté de mener à bien une politique à destination de tous les

habitants de Belleville à moyen et à long terme, nous vous demandons un retrait de votre vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce que cette explication vous a convaincu ? »

Mme NOURI : « Est-ce qu'un recrutement va se faire dans les semaines qui arrivent ? Vous êtes dans une optique de mettre toujours tout le monde autour de la table et discuter des besoins, alors qu'on connaît les besoins. C'est un poste qui a été supprimé dans le 11e et on aimerait donc qu'il redevienne effectif dans le 11e puisque les habitants du 11e, et vous l'avez dit aussi, il y a d'autres jeunes qui y contribuent. Je pense que cette équipe est en souffrance. Vous l'avez certainement rencontrée, on les a rencontrés. Nous étions présents à leurs côtés le jour du rassemblement et de la mobilisation. L'équipe du 20e nous a fait part aussi de leurs inquiétudes puisque ce n'est pas parce qu'on regroupe deux EDL que les solutions sont trouvées.

La revendication première, c'est de remettre un chef ou une chef de projet dans le 11e. Est-ce que cela a été acté ? »

Mme LANFRANCHI : « Non. Ce n'est pas un poste qui a été supprimé et transféré. Comme je le disais, c'est à l'échelle parisienne qu'on a raisonné. Effectivement, s'il n'y pas de fusion, il faudra évidemment recruter puisqu'on ne peut pas maintenir deux personnes, ce n'est pas viable de maintenir que deux personnes à ce poste-là. Mais la question est : où va-t-on chercher ce poste ? On vient le prendre dans quel QPV pour le remettre dans le 11e ? »

M. le Maire : « La vie est faite de contraintes. »

Mme NOURI : « Non, là c'est une volonté politique. »

M. le Maire : « J'entends qu'on ne vous a pas complètement convaincue. Je vous propose donc de passer au vote, avec un avis négatif de l'exécutif. Qui est pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Considérant le rôle essentiel de l'équipe de développement local (EDL) du 11^e arrondissement, qui coordonne des actions de proximité au service des habitant·es, notamment les plus vulnérables, et soutient activement le tissu associatif local ;

Considérant la situation actuelle de fragilisation de cette équipe, notamment en raison de l'absence de chef·fe de projet depuis plusieurs mois ;

Considérant le projet de fusion avec l'équipe de développement local du 20^e arrondissement, qui conduirait à la suppression d'une équipe de proximité et à un éloignement des réalités de terrain ;

Considérant les besoins importants du territoire du 11^e arrondissement en matière d'accès aux droits, d'accompagnement des publics fragiles et de soutien aux initiatives locales ;

Considérant la mobilisation récente des personnels, des organisations syndicales, des associations et des habitant·es, à laquelle des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire ont participé ;

Considérant la rupture actuelle du dialogue social ;

Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- la Ville de Paris renonce au projet de fusion des équipes de développement local des 11^e et 20^e arrondissements ;
- l'équipe de développement local du 11^e arrondissement soit maintenue dans son intégralité
- un·e chef·fe de projet soit recruté·e dans les plus brefs délais ;
- les moyens humains et financiers dédiés au développement local dans le 11^e arrondissement soient renforcés ;
- le dialogue social reprenne immédiatement avec les organisations syndicales ;
- la mairie du 11^e arrondissement réaffirme clairement son soutien aux équipes de terrain et aux acteurs locaux.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	2	Contre	31
Le vœu est rejeté			

V11202607 – Vœu relatif à l'avenir du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Jules Ferry
 [groupe Union de la Droite et du Centre]

M. le Maire : « Je vous propose de passer à l'examen du prochain vœu relatif à l'avenir du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Jules Ferry. Je donne la parole à Sylvain Leblanc, et pour lui répondre, Jérôme Meyer. »

M. LEBLANC : « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons une opportunité historique devant nous, transformer les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry en un axe à la hauteur de notre arrondissement, mais aussi des enjeux de notre époque : plus vert, plus apaisé, plus vivant. C'est possible et nous voulons que ça réussisse. Et pour que ça réussisse, il faut tirer les leçons de ce qui s'est passé.

Le projet a traversé deux ans de blocages judiciaires, de passages en force, de pétitions, une mobilisation de riverains qui ne s'est jamais vraiment éteinte. Le tribunal a levé le blocage en juillet dernier, c'est acté. Mais les questions de fond, elles, restent entières. Et quand un projet a l'aval d'un tribunal mais pas de ses habitants, c'est qu'il y a un vrai problème. Ce qui manque, c'est de la concertation, du débat, de la co-construction, et partir du besoin des usages des riverains, des Parisiens qui traversent ce boulevard chaque jour, des commerçants qui le font vivre. Et ça, ce n'est pas une exigence abstraite, c'est la condition pour qu'un projet de cette envergure sur un axe aussi emblématique soit durable et accepté.

Monsieur le Maire, vous avez déclaré qu'il ne doit pas y avoir de tabou et nous sommes d'accord. Ça veut dire pas de tabou sur les grilles des squares que des milliers de familles utilisent chaque jour, pas de tabou sur la place des commerçants, pas de tabou sur les options d'aménagement et pas de tabou surtout sur la méthode. Qui est autour de la table, qui est écouté et à quel moment, c'est exactement ce que ce vœu propose : un groupe de travail dédié ouvert à tous (habitants, associations, conseil de quartier, commerçants, élus

de l'opposition) pour co-construire l'avenir de ces boulevards avec une règle simple, qu'aucune décision irréversible ne soit prise avant que ce Conseil ait délibéré.

Oui, innovons. Sous les précédentes mandatures dans cet arrondissement, les occasions de vraie co-construction se sont montrées plutôt rares, mais les habitants du 11^e sont profondément engagés et partants pour ce type d'initiative. Je crois que les mobilisations que ce projet a suscitées et l'implication des associations en sont la preuve. Cette énergie, plutôt que de la subir comme une opposition, transformons-la en moteur. Notre arrondissement mérite un boulevard réinventé, ouvrons la voie et construisons ensemble. Je vous remercie. »

M. MEYER : « Je remercie Monsieur le Maire. Le vœu que vous abordez nous renvoie à un projet de transformation majeure des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir, peut-être l'un des plus forts dans la mandature. L'idée – vous l'avez souligné, nous le partageons – c'est de créer une grande promenade végétalisée, apaisée et continue, reliant la place de la Bastille au Canal Saint-Martin. Ce projet s'inscrit dans une ambition claire et assumée : lutter contre le réchauffement climatique, renforcer la végétalisation, créer des îlots de fraîcheur, réduire la place de la voiture et favoriser les mobilités douces, tout en améliorant durablement le cadre de vie dans l'un des arrondissements les plus denses et les plus carencés en espaces verts de Paris.

Pour autant, nous n'ignorons pas que dès sa présentation, ce projet a suscité de fortes réactions locales. Vous l'avez évoqué, des riverains ont exprimé des inquiétudes légitimes, notamment sur le devenir des squares, du terre-plein central, la question de leur ouverture, les enjeux de sécurité, de tranquillité publique, de biodiversité, ou encore de préservation du caractère patrimonial de cette promenade. Mais je pense qu'il est nécessaire de rappeler quand même quelques éléments sur la concertation qui a eu lieu. Dès 2023, la Ville de Paris a engagé une démarche de concertation avec les habitants, avec l'appui d'un cabinet totalement indépendant et spécialisé dans la concertation et la médiation. Il est intervenu comme tiers de confiance, garantissant un processus public d'échanges structurés, transparents et respectueux de la diversité des points de vue. Réunions, ateliers thématiques, marches exploratoires, échanges avec les conseils de quartier, contributions en ligne, ces dispositifs ont bel et bien existé et vous semblez les oublier. Ce cabinet indépendant a animé et organisé différentes étapes de la concertation. L'enjeu était bien entendu de créer des espaces de dialogue permettant aux habitants d'exprimer leurs attentes, leurs craintes, leurs propositions tout en facilitant la compréhension des objectifs du projet.

Vous avez évoqué certaines thématiques : l'ouverture ou non des squares, les usages du terre-plein central, la cohabitation entre piétons, cyclistes et riverains, la place des marchés, la gestion des ambiances nocturnes. Je pense qu'il est important aussi de rappeler qu'il y a eu un certain nombre de contributions avec des restitutions et une synthèse que je vous invite à regarder, elle est disponible sur le site de la Mairie. Vous l'avez souligné, les contentieux ont été tranchés puisque la décision de juillet 2025 du tribunal administratif a confirmé la solidité juridique du projet.

Néanmoins, et le Maire l'a rappelé, nous avons toujours assumé une logique de co-construction en présentant un projet et en voulant un projet co-construit avec les habitantes et les habitants du quartier. Alors, dire aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est

nier tout le travail qui a été réalisé. Nous sommes un certain nombre autour de cette table, nous l'avons bien vu, il y a eu cette concertation. Pour autant, nous ne sommes pas dans le déni. Oui, cette concertation a pu être jugée insuffisante par une partie des riverains. Oui, elle n'a pas permis d'embarquer tout le monde. Et oui, des mécontentements demeurent.

C'est précisément dans ce contexte-là, et vous l'avez souligné, que Monsieur le Maire a annoncé qu'il n'y avait pas de tabou et que nous allons poursuivre la concertation. Nous pensons qu'il faut aujourd'hui aller plus loin, nous souhaitons une nouvelle phase de concertation, qu'elle soit engagée, qu'elle soit plus large, plus transparente, plus ouverte, sans tabou sur les options d'aménagement, y compris sur les usages du terre-plein central et le devenir des squares. Vous l'avez compris, l'enjeu pour nous est d'ouvrir une nouvelle étape de dialogue plus exigeante et plus inclusive.

Transformer ces boulevards est nécessaire pour le climat, pour la santé publique, pour la qualité de vie. Mais cette transformation ne peut réussir qu'en la continuité du dialogue engagé et non dans sa négation, ce que vous faites à travers votre vœu. Donc pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Delphine Goater. »

Mme GOATER : « J'avais cru comprendre que Alexandre Viscontini s'était inscrit pour réagir à ce vœu. Je suis un peu surprise, M. Meyer, de votre réaction au vœu de Sylvain Leblanc, que je trouve tout à fait bien et pour lequel je vais voter. J'ai fait partie de cette concertation, mais elle a eu lieu sur des choses vraiment mineures. On peut concerter mais pas uniquement sur la couleur rouge ou verte ou sur des choses vraiment extrêmement mineures. Je pense qu'une concertation, ce n'est pas ça, ce n'est pas ma vision des choses.

Je suis d'accord avec Sylvain Leblanc, je considère qu'il faut remettre à plat. Je suis d'accord aussi sur le fait qu'il ne faut avoir aucun tabou, compte tenu du projet que nous voulons construire ensemble. Je suis d'accord pour qu'on puisse construire des choses ensemble, mais il faut écouter les habitants sans nier le fait qu'une concertation telle qu'elle a été faite n'était pas satisfaisante. Donc il faut refaire une concertation qui soit digne de ce nom. Pour cette raison, je voterai pour le vœu de Sylvain Leblanc. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La concertation sur le projet a eu lieu quand même. Ce que dit clairement Jérôme, c'est qu'il y a un certain nombre de points qui ont effectivement cristallisé une opposition et que notre volonté – qui a d'ailleurs été rappelé pendant la campagne par Emmanuel Grégoire – était d'approfondir l'échange, la discussion avec les riverains et riveraines, et plus largement, avec toutes celles et ceux qui utilisent ou qui sont attachés à ce boulevard. On va quand même avoir un petit temps d'échange entre nous pour voir les modalités de cette concertation, mais nous la voulons la plus ouverte possible.

C'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas que nous votions votre vœu, qui est un vœu opportuniste, même si vous défendez quelque chose. Ce n'est pas quelque chose de méprisant, mais disons que c'est un vœu en cohérence avec ce que vous dites depuis le début du projet. Je vais vous dire l'une des raisons de fond sur laquelle j'ai un désaccord : je ne suis pas sûr que nous soyons en accord avec l'esprit de ce que nous voulons faire de ces boulevards. Je le sais parce que j'ai l'expérience d'une mandature où j'ai fait beaucoup de transformations de l'espace public, et il m'a semblé que votre famille politique n'était pas les

plus allants, notamment sur des objectifs de réduction de la place de la voiture, de végétalisation ou en tout cas, d'apaisement de l'espace public. Je vous propose de nous prendre le temps et nous vous ferons une présentation de la phase 2 de la concertation que nous allons mener sur ces boulevards.

Je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Le groupe Union de la Droite et Mme Delphine Goater. Qui est contre ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant que le projet de transformation des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry en promenade plantée, dit projet des « Ramblas », tel qu'il avait été conçu sous la précédente mandature, prévoyait une refonte profonde de cet axe : élargissement du terre-plein central, suppression des 1 150 mètres de grilles des quatre squares existants, réduction de la place accordée à la circulation automobile et création d'une continuité piétonne de Bastille à Stalingrad,

Considérant que ces boulevards sont construits sur le Canal Saint-Martin et constituent un aménagement emblématique des années 1990, dont toute transformation implique des travaux lourds aux conséquences potentiellement irréversibles sur le tissu urbain et le cadre de vie des habitants,

Considérant que la suppression des grilles des squares soulève des inquiétudes légitimes quant à la sécurité des enfants et à la préservation d'espaces protégés aujourd'hui utilisés quotidiennement par les familles du quartier,

Considérant que dès 2023, le projet a suscité une opposition significative : pétitions, mobilisation d'associations de riverains et recours juridiques déposés notamment par France Nature Environnement (FNE) au motif de l'absence d'évaluation environnementale pour un projet couvrant plus de 10 hectares,

Considérant qu'en 2024 le tribunal administratif de Paris a suspendu le projet pour doute sérieux sur sa légalité, suspension confirmée en juillet 2024 par le Conseil d'État, entraînant l'arrêt du chantier pendant plus d'un an,

Considérant qu'en juillet 2025 le tribunal administratif a finalement rejeté les recours et validé la légalité du projet, levant le blocage judiciaire, mais sans pour autant apaiser les oppositions locales ni résoudre les questions de fond sur la concertation,

Considérant que les commerçants du secteur s'inquiètent des effets de la réduction du stationnement et du report du trafic sur les rues adjacentes,

Considérant que ce projet a été conduit sans concertation suffisante, laissant aux habitants le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli,

Considérant que le nouveau maire du 11^{ème} arrondissement a déclaré publiquement qu'« il ne doit pas y avoir de tabou » et s'est engagé à relancer une concertation approfondie sur ce dossier,

Considérant qu'un réaménagement de ces boulevards est souhaitable et nécessaire, notamment pour répondre aux enjeux climatiques et améliorer le cadre de vie, mais que sa réussite impose une démarche inclusive, transparente et véritablement ouverte sur l'ensemble des options,

Sur proposition du groupe Union de la Droite et du Centre ;

Emet le vœu que :

- Que le Maire du 11^{ème} arrondissement crée sans délai un groupe de travail dédié à l'avenir des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry, présidé par le maire ou l'adjoint chargé de l'urbanisme,

- Que ce groupe associe pleinement les habitants, les associations de riverains, les conseils de quartier, les commerçants et les élus de l'opposition,
- Que ce groupe ait pour mission : écouter chaque partie prenante, établir un diagnostic partagé, évaluer sans tabou toutes les options d'aménagement — y compris le devenir des squares et de leurs grilles —, puis formuler un avis consultatif,
- Que cet avis soit rendu public et présenté au conseil d'arrondissement, seul compétent pour se prononcer démocratiquement sur les orientations du projet,
- Qu'aucune décision irréversible sur le terrain ne soit prise avant que le conseil d'arrondissement ait délibéré sur la base de ces travaux.

On ne transforme pas un quartier avant d'avoir écouté ceux qui y vivent.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	2
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	5	Contre	26
Le vœu est rejeté			

V11202608 – Vœu relatif au réaménagement du passage de la Folie Regnault [groupe Union de la Droite et du Centre]

M. le Maire : « Vœu relatif au réaménagement du passage de la Folie Regnault, je donne la parole à Aurore Mouysset puis Jérôme Meyer pour vous répondre. »

Mme MOUYSSET : « Merci Monsieur le Maire. Nous présentons aujourd'hui ce vœu concernant les difficultés de circulation dans le secteur Chemin Vert/Père Lachaise/Roquette dont les riverains subissent les conséquences depuis plusieurs années. Depuis le changement de sens de la rue du Chemin Vert et les difficultés persistantes de circulation autour du carrefour Roquette/Ménilmontant – on en avait d'ailleurs déjà parlé lors d'un vœu en 2021 –, une partie du trafic de délestage se reporte désormais sur le passage Folie Regnault pourtant très étroit, chemin qui permet de rejoindre le secteur Voltaire.

Ce passage est classé en zone à priorité piétons, mais cette réglementation demeure insuffisamment respectée : le panneau d'entrée de la zone est aujourd'hui mal placé, peu visible pour les automobilistes arrivant du boulevard Ménilmontant, tandis que la pente de passage favorise les vitesses supérieures au-delà des 20 km/h autorisées. Les conséquences sont très concrètes pour les habitants : nuisances sonores importantes liées à la circulation sur les pavés, difficulté de déplacement lorsque les trottoirs sont encombrés par des poubelles, terrasses, etc., et accessibilité fortement dégradée pour les personnes en fauteuil roulant ou les parents avec poussettes. Les riverains du passage de la Folie Regnault ont à plusieurs reprises alerté la Mairie d'arrondissement sur cette situation et demandent aujourd'hui des réponses concrètes.

Notre vœu propose plusieurs mesures simples : améliorer la visibilité du panneau d'entrée de zone à priorité piétons, veiller au respect des limites de terrasses autorisées dans le secteur, et engager une concertation avec les riverains en vue du réaménagement du

passage, notamment afin d'améliorer la sécurité, réduire les nuisances sonores et ralentir la circulation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jérôme Meyer pour vous répondre. »

M. MEYER : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Je vais finir par croire que l'un des objectifs premiers de la Droite est de réduire la place de la voiture à Paris et de défendre le développement des modes de déplacement doux, que ce soit le vélo ou la marche à pied, et je m'en réjouis. Je m'en réjouis parce que nous partageons pleinement votre objectif d'apaisement de ce passage de la Folie Regnault.

Vous avez évoqué ce qui avait amené à des interrogations et une problématique très locale. Tout d'abord, il est totalement inexact d'affirmer que les habitants sont restés sans réponse. L'ensemble des riverains ayant saisi la Mairie ont reçu un retour et surtout, une rencontre sur site s'est tenue cet hiver. Peut-être que votre vœu a un peu de retard mais cette rencontre sur site s'est déroulée en présence de l' élu en charge de l'espace public lors de la précédente mandature, en l'occurrence mon collègue Luc Lebon, avec les services de la Voirie et des Déplacements, et le cabinet du Maire. Cette visite avait permis d'échanger directement avec les habitants et de construire des réponses concrètes, j'y reviendrai dans un instant. Je peux vous affirmer qu'au mois d'avril, les derniers échanges entre mon collègue Luc Lebon et les riverains ont montré une satisfaction de ces derniers sur ce qui avait été réalisé.

Qu'est-ce qui a été réalisé ? Des mesures très concrètes puisque le passage de la Folie Regnault est maintenant classé en aire piétonne depuis le début de l'année 2026. Ce choix répond précisément aux problématiques soulevées : il vise à réduire drastiquement le trafic de transit, notamment en entraînant le retrait de la voie des itinéraires proposés par les GPS désormais effectif depuis le début de l'année.

Sur la question de la signalisation que vous évoquez, là encore le sujet n'a pas été ignoré. Le positionnement des panneaux a fait l'objet d'échanges avec la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). Il est conforme à la réglementation en vigueur et ne nécessite donc pas de modification à ce stade.

Enfin, il est important de rappeler que dans une aire piétonne, les piétons sont prioritaires sur tous les autres modes de déplacement et peuvent ainsi circuler librement sur l'ensemble de la chaussée. Ce cadre répond directement aux enjeux de sécurité et d'accessibilité évoqué dans le vœu, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les familles.

Ainsi, loin d'une absence d'action, comme je viens de l'évoquer, la Mairie a déjà apporté une réponse structurée, concertée et effective. Dans ces conditions, nous ne voterons pas ce vœu, nous émettons un avis défavorable. »

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote, sauf si vous décidez de retirer ce vœu ? Non. Qui est pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? le groupe Nouveau Paris populaire 11^e et Mme Delphine Goater. Le vœu est rejeté. »

Considérant la circulation anarchique et congestionnée sur le secteur Chemin Vert - Père Lachaise - Roquette, notamment due au changement de sens de la rue du Chemin Vert et à la mauvaise synchronisation des feux du carrefour Roquette – Ménilmontant (au sujet de laquelle notre groupe avait produit un vœu en 2021 resté lettre morte),

Considérant que le passage étroit de la Folie-Regnault est devenu de fait un itinéraire de délestage afin de rejoindre le secteur Voltaire,

Considérant que ce passage a été transformé en zone à priorité piétons mais où i) le panneau d'entrée de zone est mal placé (trottoir de gauche) et ne peut être vu des conducteurs venant du boulevard de Ménilmontant et surveillant les arrivées par la piste cyclable (à droite) et ii) la pente descendante favorise la prise de vitesse des véhicules au-delà des 20 km/h autorisés,

Considérant que les pavés du passage, s'ils ont une esthétique et une valeur patrimoniale indéniable, restent très bruyants du fait de la circulation,

Considérant l'étroitesse des trottoirs du passage, de plus régulièrement encombrés par les poubelles ou les tables du café faisant l'angle avec la rue de la Folie-Regnault ne laissant que 20 centimètres pour les piétons, ce qui est insuffisant pour y circuler en fauteuil roulant ou avec une poussette,

Considérant que ce passage ne peut être piétonnisé du fait de la présence de nombreux garages,

Considérant les demandes des résidents du passage de la Folie-Regnault et leurs signalements à la mairie d'arrondissement restés sans réponse,

Sur proposition des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU

- Que le panneau d'entrée de zone à priorité piétons soit placé sur le trottoir de droite en entrée du passage afin d'en renforcer la visibilité,
- Que les Services de la Ville veillent au respect des limites de droits de terrasse accordés dans le secteur,
- Que la mairie d'arrondissement engage une concertation avec les riverains du passage de la Folie-Regnault en vue de son réaménagement, notamment autour des axes suivants :
 - Mise à niveau de la chaussée,
 - Remplacement des pavés en pierre par des pavés en bois, nettement moins bruyants,
 - Installation de dispositifs afin de ralentir la circulation en entrée, milieu et sortie du passage afin de contraindre les automobilistes à respecter la limitation de vitesse.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	3
Nombre de votes exprimés : 30			
Pour	4	Contre	26
Le vœu est rejeté			

V11202604 – Vœu relatif au soutien des arts de la rue [groupe Les Ecologistes]

M. le Maire : « Dernier vœu de notre séance relatif au soutien des arts de la rue. Je donne la parole à Joëlle Morel et Aymeric de Tarlé pour lui répondre. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Faire du spectacle vivant dans la rue, ce n'est pas une lubie d'un metteur en scène ou d'un chorégraphe. C'est aujourd'hui une nécessité pour que le théâtre ne s'adresse pas qu'à des convaincus et des initiés. Sortir les interventions artistiques des salles de spectacles traditionnelles est l'aboutissement d'une réflexion qui est menée depuis des années pour sortir de l'entre-soi et pour s'adresser à des publics plus populaires et plus mixtes.

Le spectacle et l'art urbain doit être là où on ne l'attend pas, là où il surprend, là où il déplace les regards, là où il nous apporte des nouveaux horizons et des envies d'agir. Le Festival Onze Bouge a ainsi su évoluer après une programmation dans les salles du 11^e. Une programmation mixte a été initiée dans l'espace public, tantôt dans des espaces fermés, tantôt dans des espaces ouverts. Reconnu par les arts de la rue au niveau national, sa programmation permet ainsi de présenter des spectacles aboutis, mais aussi des répétitions, des performances, des interventions de danse et de théâtre, avec des professionnels et des amateurs.

La répétition du spectacle « Dans les clous » du 16 avril dernier est l'un de ceux-là. Ce spectacle est issu d'un travail collectif mené par la compagnie « La Grosse Plateforme » qui est dirigée par Jean Hostache, en collaboration avec la Maison des pratiques artistiques amateurs de Bréguet. C'était une belle performance pour interroger sur la notion de norme, de liberté, de ce que veut dire « être dans les clous ». Cette intervention dans la rue a donné lieu à des propos particulièrement haineux et homophobes, des insultes et des menaces sur les réseaux sociaux. Ce cyberharcèlement relayé par la presse et des personnalités d'extrême droite est intolérable dans notre démocratie. Les mensonges sur le coût du spectacle sont grossiers puisque les chiffres avancés couvrent l'ensemble des spectacles programmés par le Festival Onze Bouge et non seulement ce spectacle.

L'ensemble des élus de la majorité se sont donc rassemblés pour affirmer leur soutien au Festival Onze Bouge toujours, et pour émettre le vœu suivant :

- Que la Ville de Paris réaffirme son soutien au chorégraphe Jean Hostache ainsi qu'à l'ensemble des artistes et des équipes mobilisées pour la création et la diffusion des arts dans l'espace public ;
- Que la Ville de Paris puisse examiner les voies juridiques pouvant être engagées face aux faits d'homophobie, de harcèlement et de fausses informations visant Jean Hostache et son travail artistique ;
- Et que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur du financement des arts de la rue et de la création artistique dans l'espace public afin de garantir la liberté de création, la diversité culturelle et l'accès de toutes et tous à la culture.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour ce vœu. Aymeric de Tarlé pour répondre. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup Monsieur le Maire. Un artiste de notre arrondissement, Jean Hostache, et un collectif culturel reconnu, Art'R, sont depuis trois semaines la cible d'une campagne de désinformation et de haine d'une violence inédite. Derrière cette affaire, ce sont la liberté de création, le soutien public à la culture et notre conception du vivre ensemble dans l'espace public qui sont attaqués.

Avant toute chose, j'aimerais rétablir les faits parce que la première arme contre la haine, c'est la vérité. Depuis le 24 avril, un message tourne en boucle sur les réseaux sociaux, relayé par les comptes du Rassemblement National, des élus de leur parti, des chroniqueurs de Sud Radio, d'Epoch Time, de CNews, du Journal du Dimanche et de Valeurs Actuelles, qui affirme que Jean Hostache aurait reçu 245.000 euros d'argent public pour danser sur des passages piétons. C'est un mensonge, ou plutôt trois mensonges qu'il faut nommer un à un.

Jean Hostache n'a effectivement pas reçu 245.000 euros, pas un centime ne lui a été versé puisque, comme le rappelait Joëlle, cette somme a été attribuée à l'association À Suivre, qui porte à la fois le programme Art'R, donc toute la saison parisienne des arts de la rue et la 30e édition du Festival Onze Bouge, qui rassemble chaque année des milliers de spectateurs dans notre arrondissement. Cette enveloppe finance la saison entière, des dizaines d'artistes, des dizaines de représentations, des résidences, des ateliers avec les amateurs de la Maison des pratiques artistiques amateurs de Bréguet et aussi des médiations dans les écoles et les EHPAD (*établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes*).

Deuxième mensonge, « Dans les clous » n'est pas une danse sur un passage piéton, c'est une déambulation chorégraphique en trois saisons, fruit d'un travail de plusieurs mois entre les professionnels, le dramaturge et les habitants amateurs qui interrogent la place que nos villes laissent à celles et ceux qui sont hors des clous donc en marge des normes. Le passage piéton n'est pas une lubie, c'est une métaphore urbaine, un dispositif scénique, un espace de citoyenneté partagé. C'est exactement ce que font les arts de la rue, depuis Royal de Luxe jusqu'à la compagnie Off.

Le troisième mensonge, le plus grave, prétend défendre les contribuables. En réalité, on attaque un artiste parce qu'il est homosexuel. Les insultes reçues par Jean Hostache et son collectif La Grosse Plateforme – que je ne répéterai pas ici – ne portent pas sur la gestion budgétaire de la Ville de Paris. Elles portent sur sa personne, son orientation sexuelle, sur l'écriture inclusive de son équipe. Ce ne sont pas des critiques, ce sont des messages homophobes, des messages physiques, du cyberharcèlement organisé par les lieutenants de la fachosphère.

Ce qu'on défend ici, ce ne sont pas les 245.000 euros, c'est plus que Onze Bouge et Art'R, c'est le schéma que nous voyons à l'œuvre en France depuis plusieurs années. En 2023, des militants d'Extrême-droite ont saboté les installations électriques d'une salle à Nantes qui diffusait le spectacle « Fille ou Garçon ». La même année, Bilal Hassani a dû annuler son concert à Metz sous la menace, un atelier de lecture par des drag-queens à Saint-Senoux a été intimidé par des militants fascistes, et le tableau de Miriam Cahn au Palais de Tokyo a été vandalisé après une instrumentalisation politique du Rassemblement National. À chaque fois, comme on a pu le voir dans le 11e, c'est le même mécanisme : une vidéo sortie de son contexte, une indignation manufacturée, une coordination en ligne, des menaces et un artiste qui plie ou résiste souvent seul.

Je voudrais dire au nom de la majorité et du Groupe Socialiste que notre majorité soutient les artistes et soutient le Festival Onze Bouge qui, depuis 1987 et sous l'impulsion de Georges Sarre, incarne l'idée que la culture peut appartenir à tout le monde. Elle se vit partout dans la rue et elle est un rempart contre le repli sur soi. J'invite toutes les oppositions à voter ce vœu car je ne crois pas que l'homophobie ait sa place dans les rangs

du Conseil du 11^e arrondissement. Et je pense que notre Mairie peut se montrer unie sur ce vœu. On ne défend pas la culture quand elle nous plaît, on la défend quand elle dérange, et c'est précisément à ce moment-là qu'elle fait son travail. Jean Hostache n'a pas besoin que nous validions esthétiquement son spectacle. Il a besoin que nous lui garantissons le droit de le créer et c'est l'objet de ce vœu.

Le 21 mai, dans dix jours, Onze Bouge ouvrira sa 30^e édition. Trente ans que ce festival tient, trente ans que des artistes prennent la rue, trente ans qu'on prouve, dans le 11^e, qu'on peut faire de l'espace public un espace de poésie, de rencontres et de liberté, plutôt qu'un espace de surveillance et de peur. Je vous demande de voter ce vœu à l'unanimité pour Jean Hostache, pour son spectacle « Dans les clous » et pour mettre l'Extrême-droite hors des clous. Merci Monsieur le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai deux demandes de d'intervention, Nelly Garnier et Delphine Goater. »

Mme GARNIER : « Merci. En préambule, il va sans dire qu'on condamne toute violence. Par ailleurs, je n'ai pas non plus voulu faire de raccourcis sur ce sujet parce que, comme vous le dites, effectivement les 240.000 euros sont allés à À Suivre et donc au Festival Onze Bouge pour financer notamment la résidence Art'R qui est soutenue par la Ville de Paris par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région Île-de-France présidée par Valérie Pécresse. Donc il y a bien une volonté à la fois des collectivités, de l'État, de tout le monde de défendre les arts de la rue.

Après, je trouve que tout ramener à la menace fasciste, c'est une manière un peu facile d'éluder la question de ce qu'on fait de l'argent public. Joëlle disait que le spectacle ne s'adresse pas qu'à des convaincus et des initiés et j'ai noté que beaucoup de gens se sont quand même demandés si ce n'était pas un pastiche qui était en train de se passer sur ces passages piétons. On peut défendre l'art à tout prix en disant que c'était parce que ça nous interrogeait, mais en tout cas un certain nombre de personnes ont été un peu dubitatives sur le fait qu'on subventionne un tel projet.

De la même manière, vous avez parlé de Nantes. Je suis un peu dubitative qu'on finance le fait de planter des slips à Nantes, vous voyez ? Affirmer ce type de position quand une ville est endettée, quand on a énormément de subventions, cela ne veut pas dire que c'est la peste brune qui est en train de déferler sur la France, ça veut dire que l'argent qu'on dépense, c'est l'argent des Parisiens et qu'on est en droit de se demander si cet argent est toujours bien dépensé et s'il est dépensé dans des projets artistiques qui font écho dans la population parisienne. On ne votera pas ce vœu parce que vous essayez une fois encore de moraliser et de tout ramener à cette menace fasciste. Je crois que ce n'était pas ça qui était en jeu dans tout ce qui s'est passé autour de spectacle. Je l'ai dit, je condamne tous les appels à la haine, mais je crois que c'est surtout que beaucoup de gens se sont étonnés que de l'argent public aille au financement de tels projets.

Je le redis, on commence une nouvelle mandature. On aimerait aussi que la question de ces 270 millions ou 300 millions d'euros de subventions par an à des associations soit réinterrogée dans une période de très forte contrainte budgétaire. Je pense que c'est là-dessus qu'on doit ramener la question de ce projet. J'espère que vous n'allez pas planter des slips dans le 11^e arrondissement, M. Belliard. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je prends quand même l'idée et on en reparlera. Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. Le chorégraphe Jean Hostache, cofondateur du collectif La Grosse Plateforme a effectivement été la cible d'une campagne de désinformation en lien avec ses interventions pour l'association Art'R. Ces attaques visent à censurer une œuvre artistique. S'attaquer au corps dansant dans l'espace public par la diffamation, ça révèle une méconnaissance profonde de la liberté de création. L'idéologie portée par ces attaques tend à une normalisation de la société, alors qu'un corps qui danse dans la rue, c'est un corps qui propose une autre manière d'habiter l'espace, l'espace urbain en particulier, et d'habiter aussi notre imaginaire de spectateur. Le Festival Onze Bouge, qui a été créé par le regretté Gil Taïeb et dont la 30e édition débutera dans quelques jours dans notre arrondissement, est une preuve éclatante que ces corps peuvent exister dans l'espace urbain.

C'est pourquoi j'exprime mon soutien à Jean Hostache ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe d'Art'R face à ces tentatives de déstabilisation. Je réaffirme mon soutien aux arts de la rue et je rappelle évidemment la nécessité du respect de la liberté de création. C'est la raison pour laquelle je voterai pour ce vœu déposé par le groupe des élus Ecologistes. Merci. »

M. le Maire : « Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « Je crois que les deux interventions précédentes nous permettent de comprendre pourquoi il n'y a pas eu de fusion des listes de Droite au second tour de l'élection municipale du 11e arrondissement. Il y a là une vraie divergence entre d'un côté, Mme Garnier qui, maîtrisant l'art de la prétérition, reprend *in petto* les arguments de l'Extrême-droite sur les médias que l'on connaît et méconnaissant donc totalement le principe de liberté de création, et de l'autre côté, Mme Goater qui est capable d'affirmer les principes fondamentaux, qui ne sont pas des principes de gauche mais qui sont les principes républicains. Ce gouffre s'agrandit au sein de la Droite, entre ceux qui ont décidé de se rapprocher de l'Extrême-droite, au mépris de toute forme de principe et en perdant toute efficacité électorale, visiblement, et une Droite républicaine qui se maintient.

Les Communistes sont évidemment du côté de la liberté de création. Ils se retrouvent complètement dans les propos tenus par les collègues, notamment ceux de la majorité, donc nous voterons évidemment ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose à ce vœu ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Tout le monde sauf la Droite. »

Considérant que le Festival Onze bouge, créé en 1997 sous l'impulsion de Georges Sarre, dont la vocation historique est de donner accès à une programmation de spectacles de théâtre pour un large public, est un événement culturel incontournable du 11e arrondissement ;

Considérant l'élargissement de la programmation artistique à la danse, à la musique et aux arts de la rue, la volonté de s'adresser à des publics divers, et de sortir l'art des salles de spectacles, de nombreuses représentations ont lieu dans l'espace public ;

Considérant la gratuité des spectacles qui permettent à plus de 30 000 spectateurs et spectatrices des voyages artistiques inattendus chaque année ;

Considérant que ce festival unique se démarque par son engagement artistique et sa volonté de soutenir la création des arts de la rue, permet aux spectateurs et spectatrices de découvrir de nouvelles pratiques artistiques, déplace nos regards et ouvre nos horizons artistiques ;

Considérant que le festival Onze bouge toujours présentera sa programmation dans le 11^e du 21 mai au 4 juin et nous invite dès à présent à assister à des performances, des répétitions dans l'espace public, participe à réenchanter le quotidien, touche des personnes parfois éloignées du spectacle vivant, et crée des moments de partages et convivialité précieux dans nos rues ;

Considérant le spectacle « Dans les clous » du collectif la Grosse plateforme, dirigé par Jean Hostache, issu d'un travail en collaboration avec la Maison des pratiques artistiques amateur de Breguet dans le cadre de Dance Day, chorégraphie qui interroge sur les notions de normes, de liberté et de ce que veut dire « être dans les clous », présentée le 16 avril dernier à l'angle du boulevard Voltaire et de la place de la Nation ;

Considérant les propos haineux et homophobes, les insultes et menaces d'une grande violence dont Jean Hostache et son collectif ont été victimes depuis cette présentation, à travers une vague de cyberharcèlement et de désinformation initiée sur les réseaux sociaux et relayées par la presse et des personnalités politiques d'extrême-droite ;

Considérant notamment les menaces physiques contre sa personne et son spectacle dont Jean Hostache a été victime, le caractère homophobe et liberticide des propos qui l'ont visé, ainsi que les mensonges propagés sur le coût de son spectacle subventionné par la ville de Paris ;

Considérant que la culture est un bien commun que nous devons protéger et partager pour favoriser l'émancipation individuelle et collective, et le vivre-ensemble, et lutter contre l'intolérance et la haine, en particulier en période de repli identitaire et de menace sur nos libertés d'expression et de création ;

Considérant qu'aucune forme de violence contre les individus et qu'aucune discrimination ne sauraient être tolérée ni dans la rue, ni dans l'espace public numérique ;

Sur proposition du Groupe des élu-es Ecologistes ;

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son soutien au chorégraphe Jean Hostache, ainsi qu'à l'ensemble des artistes et des équipes mobilisés pour la création et la diffusion des arts dans l'espace publics ;
- Que la Ville de Paris puisse examiner les voies juridiques pouvant être engagées face aux faits d'homophobie, de harcèlement et de fausses informations visant Jean Hostache et son travail artistique ;
- Que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur du financement des arts de la rue et de la création artistique dans l'espace public afin de garantir la liberté de création, la diversité culturelle et l'accès à toutes et tous à la culture ;
- Que la Mairie du 11^{ème} arrondissement continue à apporter son soutien à toutes les activités culturelles et artistiques, souvent engagées, prises pour cibles, des librairies indépendantes aux spectacles de rue.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 33			
Pour	33	Contre	0
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 9 juin. »

À 21h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature
David BELLARD Maire du 11e arrondissement	Alain Jean AMOUNI Secrétaire de séance